



Chancellerie d'Etat

Château cantonal

1014 Lausanne

RAPPORT ANNUEL DE GESTION 2015

Suivi des mesures du programme de législature 2012-2017

La pénurie de logements et les difficultés d'accès à ce marché conduisent le Conseil d'Etat à agir sur différents plans, comprenant une adaptation des instruments légaux, une politique foncière et incitative plus dynamique ainsi qu'un appui renforcé aux communes et privés.

Les actions en lien avec la mesure

- Pour augmenter la production et la rénovation de logements, stimuler le partenariat public-privé et inciter les acteurs privés et institutionnels à investir dans ce secteur
- Renforcer le soutien logistique aux politiques communales de logement grâce à la montée en puissance de l'Unité logement
- Soutenir la création de logements en favorisant l'achat de terrain par les communes et, à titre subsidiaire, par l'Etat
- Intégrer le logement dans la politique des pôles de développement.

DIS / Service des communes et du logement (SCL)

Le "Paquet logement", qui comprend le contre-projet du Conseil d'Etat à l'initiative de l'ASLOCA Vaud "Stop à la pénurie de logement ainsi que la Loi sur la préservation du parc locatif (LPPL), a débuté son chemin parlementaire en 2015. Il se poursuit début 2016.

DTE / Service du développement territorial (SDT)

Un crédit-cadre de 5 millions de francs a été adopté par le Grand Conseil afin de financer une aide aux communes pour la révision de leurs plans d'affectation en relation avec le Plan directeur cantonal (PDCn). Cette aide a été concrétisée au travers d'une directive du DTE. Cet appui financier aux communes leur permettra d'adapter leurs plans d'affectations pour couvrir notamment les différents besoins en logements.

DSAS / Service de prévoyance et d'aide sociales (SPAS)

Le SPAS a lancé un appel à projet destiné aux promoteurs immobiliers, aux gérances et aux propriétaires pour la mise à disposition d'appartements dans des immeubles en construction. Les baux seront signés par les fondations Apollo et le Relais pour une durée de cinq ans renouvelable. Ces fondations assureront auprès des futurs locataires un appui social visant à ce qu'ils puissent maintenir leur logement et, si possible, reprendre le bail à leur nom.

La fondation Apollo poursuit ses activités sur Vevey en offrant un soutien aux personnes en recherche de logement. Elle a ouvert une antenne à Yverdon-les-Bains. De plus, elle est présente dans le Chablais via des permanences à Aigle.

Afin de diminuer les coûts de l'hébergement à l'hôtel, un mandat a été attribué à un hôtelier afin de négocier des tarifs préférentiels, mettre en place une offre structurée avec différents hôtels (prix de la chambre lié à la surface et aux accommodations mises à disposition) et négocier des conditions d'hébergement qui permettent de maintenir l'autonomie des bénéficiaires du RI.

DFIRE / Service immeubles, patrimoine et logistique (SIPaL)

En 2015, le SIPaL, en collaboration avec la Commune de Crissier, a entrepris les démarches nécessaires à la construction de 140 nouveaux logements à la Crésentine. Ces logements devraient être achevés en 2017 ou 2018.

Le lauréat du concours de La Pala a été désigné : 1'200 logements pour étudiants seront construits d'ici 2020 à Chavannes-près-Renens.

La sécurité n'est pas que l'affaire des acteurs de la chaîne pénale. La cohésion sociale, l'éducation et la prévention y concourent également. Pour autant, une chaîne pénale disposant de ressources et moyens adaptés est indispensable. Les actions au titre de cette mesure mettent l'accent sur l'activité déployée dans le terrain, tout en couvrant d'autres aspects importants tels que la formation des professionnels, la prévention et les procédures mises en œuvre pour traiter les délits ainsi que la prévention et la gestion des crises.

Les actions en lien avec la mesure

- Renforcer la présence policière en vue notamment de lutter contre la délinquance de rue, la traite d'êtres humains, le trafic de stupéfiants, les cambriolages, les violences domestiques, le hooliganisme, les violences contre les forces de l'ordre et la criminalité transfrontalière
- Renforcer la coopération entre tous les partenaires sécuritaires en augmentant les effectifs policiers (dans le cadre de l'accord passé le 21 février 2012) en développant et en adaptant les infrastructures de façon à optimiser les synergies entre les acteurs de la chaîne pénale
- Assurer aux policiers une formation de haute qualité, en diversifiant les prestations délivrées par l'Académie de police
- Dans le cadre concordataire, créer de nouvelles places de détention administrative en vue de renvois, destinées aux étrangers délinquants en situation irrégulière
- Examiner, sur le plan cantonal, la mise en œuvre de procédures permettant de traiter les délits de manière rapide, coordonnée et cohérente dans la chaîne pénale (en particulier pour les mineurs)
- Permettre aux communes de facturer de manière juste et appropriée, auprès de certains acteurs privés générateurs de nuisances, les coûts de sécurité induits par la vie nocturne
- Accroître la sécurité routière, réduire le nombre d'accidents et la mortalité due à ceux-ci en renforçant la prévention et en optimisant les contrôles

DIS / Police cantonale

En lien avec le programme de législature, dans le cadre du renforcement de la présence policière, la Police cantonale, en collaboration avec le Ministère public et les autres acteurs de la chaîne pénale, a poursuivi l'opération Strada mise sur pied dès le 1er juillet 2013 pour lutter contre la criminalité de rue.

Elle a également reconduit des opérations de portée stratégique, notamment de lutte contre les cambriolages au crépuscule en y impliquant largement les polices communales dans le cadre de l'organisation policière voulue par la Loi sur l'organisation policière vaudoise (LOPV). Au-delà de la lutte contre le terrorisme en lien avec l'actualité internationale, la Police cantonale a maintenu ses efforts en matière de lutte contre le phénomène hooligan. La visibilité des forces de police s'est avérée un objectif important avec notamment la mise en œuvre du poste de gendarmerie mobile aux services des autorités communales et des citoyens sur une base de flexibilité. De même que les contacts avec la population, le service a privilégié les rencontres avec les partenaires de la société civile et les acteurs de l'économie et du sport. Sur le plan de l'augmentation des effectifs, la Police cantonale a poursuivi en 2014 son expansion sur la base de l'accord passé entre le Conseil d'Etat et les associations du personnel en 2012.

DIS / Service de la sécurité civile et militaire (SSCM)

Dans le cadre du projet POLYALERT initié en 2014, les 450 sirènes d'alarme à la population du canton ont été modernisées ou remplacées. Le nouveau système fonctionne au travers du réseau radio sécurisé des forces sécuritaires, Polycom. La fiabilité est ainsi garantie même dans les situations de crises. Le projet vaudois a été jugé d'excellent en terme de qualité et de maîtrise financière par le Confédération.

DTE / Bureau de l'égalité entre les femmes et les hommes (BEFH)

Un paquet de mesures contre la violence domestique ont été mises en œuvre dès janvier 2015. Le Conseil d'Etat a notamment procédé à un changement de paradigme avec un slogan fort : « Qui frappe, part ! ». Ces mesures visent à réduire la récurrence des actes violents, à mieux protéger les victimes et à spécialiser les professionnel-le-s.

Elles impliquent notamment de recourir plus fréquemment à l'éloignement de l'auteur-e des violences du domicile, de mettre en place une intervention socio-médicale d'urgence sur tout le canton, d'orienter plus efficacement les auteur-e-s vers des programmes socio-éducatifs et de désigner des professionnel-le-s de référence dans la chaîne pénale. Le BEFH a reçu le mandat de piloter et d'évaluer l'impact des mesures en collaboration avec tous les services concernés. Les premiers résultats sont prometteurs

DSAS / Service de prévoyance et d'aide sociales (SPAS)

Sous l'égide du SPAS, l'association ASTREE (association de soutien aux victimes de traite et d'exploitation) a offert dès janvier 2015 des prestations d'accueil, de consultation et d'accompagnement aux victimes potentielles de traite d'êtres humains et dès juin 2015, 9 places d'hébergement dans son foyer ouvert 24 h sur 24 h. L'association a été fortement sollicitée courant 2015 : 211 consultations (136 entretiens de suivi et 75 entretiens de détection). Parmi les 43 personnes qui ont consulté (40 femmes et 3 hommes), 18 nouvelles victimes de traite d'êtres humains avérées ont pu être détectées (8 d'exploitation sexuelle, 8 d'exploitation de la force de travail, 1 victime de mariage forcé et 1 homme victime d'activités illicites forcées).

DFIRE / Service immeubles, patrimoine et logistique (SIPaL)

Le SIPaL a mené les études du plan directeur d'aménagement et de programmation des nouvelles constructions des EPO à Orbe.

Par cette mesure, le Conseil d'Etat prévoit d'agir sur les différents aspects de la politique pénitentiaire, en particulier la prise en charge des détenus et le nombre de places à disposition dans les établissements, mais aussi la formation et les conditions de travail des agents et agentes de détention.

Les actions en lien avec la mesure

- Adapter la politique pénitentiaire : individualisation de l'exécution des peines selon le régime de détention et le type de peine
- En coordination avec les cantons partenaires, réaménager et augmenter le nombre de places dans les établissements de détention ; mettre en œuvre une stratégie d'infrastructures permettant une meilleure prise en charge de tous les détenus, y compris au niveau médical
- Développer la gestion des ressources humaines sur les aspects de recrutement et de la formation des collaborateurs et collaboratrices concernés, ainsi que la valorisation de l'ensemble des métiers pénitentiaires.

DIS / Service pénitentiaire (SPEN)

Programme de législature Question-clé : Quels aspects des mesures du Programme de législature 2012-2017 ont-ils été mis en œuvre en 2015 ?

De la mesure 1.3 « Renforcer la politique pénitentiaire », le Service pénitentiaire a retenu les aspects suivants pour l'année 2015 :

A. Politique pénitentiaire

Fruit de plus de 3 années de travail et présenté au Conseil d'Etat en décembre de l'année sous revue, le Rapport sur la politique pénitentiaire se veut l'expression de la formalisation de la vision du SPEN, de ses orientations futures et de ses priorités. Il précise également la manière dont il entend réaliser sa mission. En formalisant ainsi sa stratégie et en la positionnant par rapport aux activités des autres acteurs de la chaîne pénale, le SPEN se dote d'un outil de pilotage essentiel qui servira de guide au traçage des lignes directrices des années à venir.

B. Stratégie d'infrastructures

Le SPEN a poursuivi, de concert avec le SIPaL, la programmation du plan d'infrastructures pénitentiaires présenté en juin 2014 avec deux focus particuliers :

1. la réaffectation partielle de la prison de la Tuilière en un centre de mesures et de prise en charge des personnes (H/F) souffrant de troubles psychiques ;
2. la construction d'une nouvelle Colonie « ouverte » sur le site des Etablissements pénitentiaires de la plaine de l'Orbe.

Il s'agira toutefois d'attendre le déploiement total du programme, au-delà de la législature en cours, pour que la question de la surpopulation carcéral soit, selon les prévisions actuelles, résorbée. Les incidences de la révision du droit des sanctions, adopté par les Chambres fédérales en juin 2015 et dont l'entrée en vigueur reste à définir par le Conseil fédéral, ne sont toutefois négligeables sur la future occupation cellulaire.

C. Gestion des ressources humaines

Le renforcement des cadres « sécuritaires » s'est poursuivi durant l'année sous revue, notamment aux EPO avec la création de nouveaux postes de surveillants-chefs (chef de maison), à la prison de la Croisée et à l'Etablissement de détention pour mineurs « Aux Léchaies » (sous-chefs de maison).

Le domaine des soins comme celui de l'hébergement des personnes âgées font face à une forte croissance des besoins, en lien avec les changements démographiques. Ils appellent différents investissements dans les secteurs des hôpitaux et des EMS, selon une logique de prise en charge cohérente et en tenant compte des alternatives aux séjours en institution.

Les actions en lien avec la mesure

- Construire l'Hôpital Riviera-Chablais ; réaliser le centre universitaire de l'enfant et de l'adolescent sur le site du CHUV, rénover et agrandir le site de Cery ; réorganiser les soins aigus dans le Nord vaudois
- Personnes âgées : renforcer les soins à domicile, le soutien aux proches aidants et au bénévolat ; moderniser et étendre le réseau d'EMS
- Accroître le nombre de personnes formées dans les métiers de la santé

DSAS / Service de la santé publique (SSP)

Mieux répondre aux besoins de santé de la population

Pour faire face au défi du vieillissement de la population et mieux répondre aux besoins des patients, la coordination des acteurs de santé doit être renforcée. En juin, le Conseil d'Etat a mis en consultation un ensemble législatif qui pose un cadre général commun à l'ensemble des partenaires du monde sanitaire et social. Le projet propose un cadre légal général en la matière partagé par l'ensemble des partenaires concernés, subventionnés et non subventionnés, et issus du domaine de la santé mais aussi du domaine social et médico-social. Garante d'une relation de proximité et de confiance avec le patient et ses proches, la première ligne de soins jouera un rôle central dans le dispositif. Les expériences réalisées montrent aussi la nécessité d'un meilleur partage des informations entre les intervenants, grâce notamment au dossier électronique du patient. Cela permet d'assurer une disponibilité rapide de l'information, sous une forme structurée grâce à l'adoption d'un langage commun dans l'évaluation du patient. Au terme de la consultation, un nouveau projet de décret sera soumis au Grand Conseil début 2016.

Construction et modernisation d'EMS

Grâce au financement de l'Etat, 154 lits d'EMS ont été construits ou transformés en 2015 (Les Jardins du Léman à Rolle, Parc de Beausobre à Morges, La Vernie à Crissier et Pré-Pariset à Pully). Ces réalisations ont permis de créer 82 lits supplémentaires et d'en remplacer 72. Cinq projets ont été soumis au Conseil d'Etat en 2015, soit : Burier (Clarens-Montreux), La Chocolatière (Echandens), Commandant Baud (Apples), Les Pins/Grand-Vennes (Lausanne) et Le Rond-Point (Château d'Oex). La mise en conformité des EMS aux normes de sécurité incendie ECA a été poursuivie. Entre 2009 et 2015, 78 bâtiments ont été mis en conformité et des travaux sont en cours dans 9 autres bâtiments. Un nouveau chantier devrait débiter dans un autre EMS, ce qui permettrait en principe de terminer ce programme à l'horizon 2017-2018. Pour l'année 2015, des travaux ont été effectués pour quelque CHF 3.5 millions.

DSAS / Service des assurances sociales et de l'hébergement (SASH)

La journée cantonale des proches aidants - le 30 octobre 2015 - a été organisée en collaboration intercantonale avec les 5 autres cantons romands (GE, VS, FR, NE, JU)

DFJC / Direction générale de l'enseignement supérieur (DGES)

Accroître le nombre de personnes formées dans les métiers de la santé

Les établissements d'enseignement supérieur concernés, l'UNIL pour la médecine humaine, la Haute école de la santé – La Source (HEdS – La Source) pour les soins infirmiers, HESAV pour les filières des soins infirmiers, de la physiothérapie, de la technique en radiologie médicale et de sage-femme, et la Haute école de travail social et de la santé (EESP) pour l'ergothérapie, ont contribué à atteindre l'objectif fixé dans le programme de législature d'augmenter le nombre de personnes formées dans les métiers de la santé. L'augmentation de la capacité de formation en médecine a été intégrée dans le Plan stratégique 2012-2017 de l'UNIL. En 2015, la capacité de formation en master en médecine est passée à 220 places. Elle était de 160 en 2010. Le nombre croissant de diplômé-e-s dans les autres filières mentionnées témoigne également de l'effort important consenti. On peut également mentionner qu'une formation en soins infirmiers en cours d'emploi a été mise en place en 2015 par HESAV.

Les actions en lien avec la mesure

- Mettre en œuvre la politique cantonale de l'eau : revitalisation, micropolluants, qualité des eaux potables, 3e correction du Rhône
- Accompagner le développement urbanistique du canton en préservant la qualité de l'air
- Gérer de manière intégrée les risques liés aux dangers naturels
- Préserver la biodiversité, conserver les espèces, préserver le paysage et la ressource sol

DTE / Direction générale de l'environnement

Régionalisation de l'épuration et traitement des micropolluants

La nécessité légale de traiter les micropolluants des eaux usées, parallèlement au constat d'un vieillissement, voire d'une obsolescence du parc des stations d'épurations, a conduit le canton à organiser une régionalisation de l'épuration des eaux usées des communes. La régionalisation vise à concentrer les rejets dans des unités atteignant une taille suffisante pour permettre l'installation du traitement de ces substances indésirables.

Un EMPL/EMPD portant sur un montant global de 200 millions de francs, dont une première partie de 80 millions, a été adopté par le Conseil d'Etat et à l'unanimité par une commission du Grand Conseil. Il sera soumis au plénum début 2016 (NB, accepté par le Grand Conseil le 19 janvier 2016).

Cette première tranche aidera les communes dans la mise en place de leurs nouvelles installations.

Valorisation bois-énergie

La part du bois-énergie dans l'exploitation des forêts continue d'augmenter, substituant d'autant le recours aux combustibles fossiles et contribuant à la réduction des émissions de CO2. Le potentiel total sera atteint d'ici à quelques années.

Autres contributions

Se référer également aux chap. 111.1, 111.2, 111.3, 111.4, ainsi qu'aux projets particuliers de la DGE (Force hydraulique) pour les différentes mesures prises dans le cadre du programme de législature.

L'essor démographique et le dynamisme du canton appellent une gestion territoriale pragmatique, coordonnée et maîtrisée, à l'aide de politiques publiques ciblées dans les domaines de l'aménagement du territoire, des agglomérations et du développement économique, dans l'esprit du plan directeur cantonal.

Les actions en lien avec la mesure

- Lutter contre le mitage du territoire par une coordination aux niveaux communal et régional des mesures d'implantation de logements, d'infrastructures, d'entreprises et de moyens de transport
- Optimiser le traitement des projets d'aménagement du territoire (organisation, procédures, délais de traitement des dossiers, coopération avec les communes)
- Suivre et stimuler les projets d'agglomération et les projets de territoire régionaux

DTE / Service du développement territorial (SDT)

Afin d'accélérer le traitement des dossiers d'aménagement du territoire, une importante réflexion a été menée concernant la refonte de l'examen préalable pour les planifications, notamment en lien avec la mise en place d'un nouveau système informatique de gestion des dossiers. Trois ateliers se sont déroulés sur ce thème avec des représentants des services techniques communaux, des bureaux mandataires et des services de l'administration vaudoise concernés. La refonte de l'examen préalable devrait aboutir en 2016 et permettre d'augmenter la qualité des dossiers et de raccourcir la procédure.

Le soutien aux projets d'agglomération et aux plans directeurs régionaux sont des éléments cantonaux d'une politique coordonnée entre l'urbanisation, la mobilité et l'environnement. Le service a notamment mené à bien les Accords sur les prestations et des Protocoles additionnels des projets d'agglomération de 2e génération concernant les agglomérations Lausanne-Morges (PALM), franco-valdo-genevoise (Grand Genève), yverdonnoise (AggloY) et du Chablais (Chablais Agglo).

Pour tenir compte des nouveaux modes d'organisation familiale et de l'évolution démographique, il est nécessaire de consolider et développer l'accueil de jour des enfants et des jeunes, de leur naissance à la fin de leur scolarité obligatoire. Les structures et milieux chargés de cet accueil doivent être en nombre suffisant et répartis sur le territoire. La prise en charge doit permettre aux parents de concilier vie familiale et professionnelle, tout en assurant le bon développement et l'intégration sociale des enfants et des jeunes ainsi que la cohérence de leur journée.

Les actions en lien avec la mesure

- Préciser les missions des milieux d'accueil de jour des enfants
- Augmenter le financement de l'Etat à la Fondation pour l'accueil de jour des enfants afin d'accompagner le développement de l'offre, de sorte que le taux de couverture de l'accueil croisse chaque année
- Mettre en œuvre l'article 63a de la Constitution vaudoise sur l'école à journée continue (accueil parascolaire)
- Favoriser les collaborations entreprises – réseaux d'accueil de jour des enfants

DIRH / Office de l'accueil de jour des enfants (OAJE)

En octobre 2015, le Conseil d'Etat a autorisé le DIRH à mettre en consultation un projet de modification de la loi du 20 juin 2006 sur l'accueil de jour des enfants. Ce projet concrétise les intentions du Conseil d'Etat exprimées dans son programme de législature : préciser les missions des lieux d'accueil de jour des enfants, augmenter le financement de l'Etat à la Fondation sur l'accueil de jour des enfants pour accompagner le développement de l'offre de sorte que le taux de couverture de l'accueil croisse chaque année et mettre en œuvre l'article 63a de la Constitution vaudoise sur l'accueil parascolaire.

Le levier de la fiscalité permet d'améliorer à la fois la compétitivité des entreprises et le pouvoir d'achat des familles ainsi que des retraités, en veillant à l'équilibre et à l'équité face à l'impôt. Les deux actions prévues dans le cadre de cette mesure se réaliseront dans une enveloppe d'environ 60 millions de francs.

Les actions en lien avec la mesure

- Réformer modérément la fiscalité des personnes physiques par des mesures ponctuelles en faveur des familles et des retraités et mise en œuvre des exigences fédérales relatives à la contribution des personnes imposées à la dépense
 - Augmenter le financement de l'Etat à la Fondation pour l'accueil de jour des enfants afin d'accompagner le développement de l'offre, de sorte que le taux de couverture de l'accueil croisse chaque année
- Mettre en œuvre l'article 63a de la Constitution vaudoise sur l'école à journée continue (accueil parascolaire)
- Favoriser les collaborations entreprises – réseaux d'accueil de jour des enfants

DFIRE / Administration cantonale des impôts (DGF)

Les deux thèmes de cette mesure dépendent directement des décisions de la Confédération. Ils font l'objet d'études associant étroitement les cantons.

Voir le site Internet du [Département fédéral des finances](#)

[Réforme de l'imposition des entreprises](#)

[Réforme de l'imposition du couple et de la famille](#)

S'agissant de la troisième réforme de l'imposition des entreprises, relevons que le canton a adopté, conformément à la feuille de route du Conseil d'Etat, des modifications à la loi sur les impôts directs cantonaux ([loi du 29 septembre 2015](#)) qui sont toutefois combattues par référendum.

Les allocations familiales sont une composante du pouvoir d'achat. La progression prévue portera son plein effet en 2017.

Les actions en lien avec la mesure

- Adapter progressivement les allocations familiales (enfants : 200 à 250 francs, jeunes en formation : 250 à 330 francs)
- Analyser l'évolution du PIB en regard de l'évolution démographique ; élaborer des stratégies conduisant à ce qu'il s'établisse une relation directe entre le dynamisme économique et la réduction du nombre de chômeurs

DSAS / Service des assurances sociales et de l'hébergement (SASH)

En 2015, la décision a été prise d'augmenter les allocations familiales de manière progressive jusqu'en 2021. A cette date, elle atteindront 300 francs pour les enfants et 400 francs pour les jeunes en formation.

Programme de législature 2012-2017

3.1. Accentuer le rôle et l'importance des Hautes Ecoles vaudoises aux niveaux national et international

L'attrait et le rayonnement du canton doivent beaucoup à la qualité et à la diversité de ses Hautes Ecoles sur son territoire (UNIL/ EPFL/ HES/HEP/CHUV) ainsi qu'à la densité du réseau qu'elles ont tissé entre elles. Elles constituent des acteurs clé de la vie scientifique, économique et socioculturelle du canton de Vaud, contribuant à son enrichissement, son ouverture et son développement. Un accent particulier sera mis ces prochaines années sur la recherche et la relève scientifiques ainsi que sur le développement des infrastructures et des projets stratégiques des Hautes Ecoles pour consolider leur positionnement dans un contexte de concurrence national et international accrue. La réalisation de ces objectifs garantira une formation et une recherche de pointe.

Les actions en lien avec la mesure

- Développer la recherche et la promotion de la relève scientifique au sein de l'UNIL, des HES et de la HEP
- Réaliser le Centre coordonné de compétences cliniques (C4) et le Campus Santé
- Adapter les infrastructures de la place universitaire lausannoise (agrandissement de l'Unithèque-BCU ; réaffectation et agrandissement du bâtiment Amphipôle)
- Renforcer les Hautes Ecoles de type HES en favorisant leur développement et leur autonomie
- Faire adopter et mettre en œuvre la loi vaudoise sur les hautes écoles de type HES pour que le canton dispose de pôles de compétences élevées au profit des jeunes en formation, du monde professionnel et des entreprises

DFJC / Direction générale de l'enseignement supérieur (DGES)

Développer la recherche et la promotion de la relève scientifique au sein de l'UNIL, des HES et de la HEP

Deux objectifs du plan stratégique 2012-2017 de l'UNIL intègrent ces préoccupations au cœur des activités de l'Université. Il s'agit d'une part de l'objectif intitulé « Renforcer la culture de recherche » et d'autre part de celui intitulé « Instaurer une politique de relève académique ». Ces deux objectifs contiennent de nombreuses mesures qui visent à développer la recherche et la promotion de la relève scientifique. En outre, afin de soutenir la compétitivité de l'UNIL, le Conseil d'Etat a décidé d'augmenter les salaires des fonctions d'assistant-e et de professeur-e à partir du 1er janvier 2015, deux fonctions particulièrement importantes aux niveaux respectivement de la relève académique et de la qualité et renommée de l'Université.

La LHEV, qui est entrée en vigueur de manière progressive depuis le 1er janvier 2014, constitue aussi un outil central pour l'atteinte de ces mêmes objectifs par les HES. A noter que la fonction d'assistant-e HES permet aux personnes occupant celle-ci de parfaire leur formation par un master ou un doctorat en parallèle à leurs autres activités d'assistant-e. Outre le développement de la relève scientifique, cette nouveauté aura aussi un effet positif sur le développement de la recherche.

Cette même évolution a d'ores et déjà été entamée à la HEP avec la mise en œuvre concrète du règlement sur les assistants à la HEP, adopté le 29 septembre 2010. Le nombre d'assistant-e-s est passé de 2 ETP en 2011 à 14.1 ETP en 2014. Les efforts sont poursuivis à travers une mesure du plan stratégique 2012-2017, adopté le 3 juin 2014 par le Grand Conseil, qui consiste à contribuer à la relève académique. Par ailleurs, trois objectifs du même plan stratégique sont dédiés au développement de la recherche : « Promouvoir des recherches de haute qualité, tirant parti du positionnement de la HEP Vaud entre le monde académique et le monde professionnel », « Renforcer le lien entre la recherche et la formation » et « Renforcer l'ancrage de la HEP dans les réseaux scientifiques nationaux et internationaux ».

Réaliser le Centre coordonné de compétences cliniques (C4) et le Campus Santé

Campus Santé (C4 et regroupement HESAV)

Suite à l'adoption par le Grand Conseil le 11 novembre 2014 du décret pour un crédit d'étude de CHF 4'450'000 pour le Centre coordonné de compétences cliniques (C4) et du décret pour un crédit d'étude de CHF 9'500'000 pour un nouveau bâtiment pour HESAV, le Plan Partiel d'Affectation est en cours d'élaboration. De plus, le concours d'architecture Campus Santé, procédure ouverte à deux degrés, a été publié en décembre 2015. La désignation du projet lauréat est prévue pour le mois d'octobre 2016. Quant à la mise en service du bâtiment C4, elle est planifiée pour le début de l'année 2021 et celle de HESAV pour le début de l'année 2022.

Adapter les infrastructures sur la place universitaire lausannoise (agrandissement de l'Unithèque-BCU ; réaffectation et agrandissement du bâtiment Amphipôle)

De nombreux projets visant à adapter les infrastructures sur la place universitaire lausannoise sont en cours :

- Extension et mise en conformité de l'Unithèque pour faire face au manque de place de la Bibliothèque Cantonale Universitaire de Lausanne (BCUL) à Dorigny et du restaurant universitaire. L'EMPD relatif à un crédit d'étude pour un montant de CHF 7.24 mios a

été adopté par le Grand Conseil le 28 mai 2015 pour financer le concours d'architecture dont le projet lauréat a été annoncé au public le 27 novembre 2015 (projet « Abaka ») et pour financer les études nécessaires jusqu'à l'adjudication des travaux.

- Afin de consolider la position d'excellence de l'UNIL et du CHUV dans le domaine des sciences de la vie, le Grand Conseil a adopté le 24 novembre 2015 l'EMPD Sciences de la vie comprenant 4 demandes de crédits pour des bâtiments. Deux demandes de crédit concernent des bâtiments de l'UNIL, sur le site de Dorigny. Il s'agit d'un crédit d'étude de CHF 6.6 mios pour financer le concours d'architecture et les études nécessaires jusqu'à l'adjudication des travaux pour la rénovation et la réaffectation des ailes du bâtiment Amphipôle, ainsi qu'un crédit d'étude de CHF 12.8 mios pour financer le concours d'architecture et les études nécessaires jusqu'à l'adjudication des travaux pour la construction du nouveau bâtiment Sciences de la vie.
- En réponse à l'augmentation du nombre de diplômés en médecine, la construction de deux nouveaux auditorios de 250 places est en cours. Ces infrastructures sont construites en sous-sol de la cour intérieure de César Roux 19 à Lausanne. Le coût total des travaux est évalué à CHF 9.75 mios. La « première pierre » a été inaugurée en mars 2015. La mise en service est prévue pour février 2017.
- Le projet de construction d'un bâtiment des services de l'UNIL vise à répondre aux besoins de locaux nécessaires au groupe « parcs et jardins » du service bâtiments et travaux (Unibat) et à ceux du service sécurité, environnement, prévention (UniSEP) de l'UNIL. L'EMPD crédit d'ouvrage comprenant deux décrets : un crédit de CHF 3.76 mios pour la construction du Bâtiment des services de l'UNIL et un crédit de CHF 1.26 mios permettant la déviation de la rue de la Mouline, a été adopté par le Conseil d'Etat le 23 septembre 2015.
- Suite à l'adoption par Grand Conseil, d'un crédit de CHF 9.0 mios permettant d'assurer le financement des travaux d'entretien lourd pour la période 2014-2016 et l'installation de panneaux photovoltaïques sur le campus de Dorigny, les travaux sont en cours.
- Le Conseil d'Etat a accordé le 11 novembre 2015 un crédit d'étude de CHF 400'000 destiné à financer les études nécessaires à la rénovation et à la transformation de plusieurs équipements sportifs du Centre Sportif Universitaire (CSU) sur le site de Dorigny, dans le quartier Lac. Ces travaux sont estimés à CHF 6 mios.

Renforcer les Hautes Ecoles de type HES en favorisant leur développement et leur autonomie

Avec l'adoption de la LHEV en juin 2013, le cadre légal pour favoriser le développement et l'autonomie des Hautes Ecoles vaudoises de type HES est désormais fixé. Si l'autonomie institutionnelle est connue de longue date par les hautes écoles privées subventionnées, elle est nouvelle pour les hautes écoles cantonales concernées par la LHEV. L'arrêté d'entrée en vigueur de la LHEV définit une entrée en vigueur progressive permettant une transition la plus harmonieuse possible. Ainsi, l'autonomie financière et celle concernant la gestion des ressources humaines ont été octroyées dès le 1er janvier 2015. Elément clef de la LHEV et du développement des six hautes écoles concernées, l'entrée en vigueur des nouvelles fonctions de personnel d'enseignement et de recherche est effective depuis le 1er septembre 2015.

Faire adopter et mettre en œuvre la loi sur les Hautes Ecoles vaudoises de type HES pour que le Canton dispose de pôles de compétences élevées au profit des jeunes en formation, du monde professionnel et des entreprises

Suite à l'adoption de la LHEV, les travaux de mise en œuvre ont été entamés sans tarder. Ainsi, l'année 2015 a été marquée par l'entrée en vigueur de l'autonomie financière des HES ainsi que par les travaux liés à la bascule du personnel d'enseignement et de recherche (PER) dans les nouvelles fonctions prévues par la LHEV. La DGES a œuvré en 2015 à la préparation et à l'adoption de toute une série de conventions et de règlements liés à la LHEV.

Pour une liste exhaustive des travaux de mise en œuvre de la LHEV, se référer au présent rapport de gestion de la DGES, Chapitre « Evénements marquants, évolutions significatives », sous-chapitre « Loi sur les Hautes Ecoles vaudoises de type HES ».

DFIRE / Service immeubles, patrimoine et logistique (SIPaL)

En 2015, le SIPaL a entamé, à César-Roux 19, la construction d'auditorios destinés à la Faculté de biologie et de médecine.

Le lauréat pour l'agrandissement et l'assainissement de la bibliothèque de Dorigny (Unithèque) a été désigné.

Dans le même temps, le SIPaL a lancé les études préliminaires pour l'édification du Campus Santé aux Côtes de la Bourdonnette, pour la construction du bâtiment des Sciences de la Vie ainsi que pour la restauration et la transformation du bâtiment Amphipôle sur le site de Dorigny.

Programme de législature 2012-2017

3.2. Consolider l'enseignement obligatoire ; poursuivre les réformes de la pédagogie spécialisée et de l'orientation professionnelle afin de renforcer le caractère intégratif du système de formation

Les actions groupées au sein de cette mesure portent sur les réformes – intervenues ou à venir – visant différents moments du parcours de la formation des élèves afin de leur donner le meilleur bagage et favoriser leur intégration sociale et professionnelle.

Les actions en lien avec la mesure

- Mettre en œuvre la loi sur l'enseignement obligatoire afin de concrétiser l'école choisie par les citoyens, notamment pour renforcer le français (33e période)
- Faire adopter et appliquer la loi sur la pédagogie spécialisée pour une meilleure intégration des élèves en situation de handicap à la vie de l'école
- Se fonder sur une nouvelle loi sur l'orientation professionnelle pour faciliter l'insertion dans le monde professionnel des jeunes sortant de la scolarité. Pérenniser le case management pour la formation professionnelle
- Renforcer la coordination interdépartementale et interservices dans le domaine de la promotion de la santé et de la prévention sociale dès le plus jeune âge

DFJC / Direction générale de l'enseignement obligatoire (DGEO)

Loi sur l'enseignement obligatoire

Les années scolaires 2014-2015 et 2015-2016 marquent la poursuite et l'achèvement de l'entrée en vigueur de la loi sur l'enseignement obligatoire (LEO) au degré secondaire en 10^e puis en 11^e année. Ainsi, depuis la rentrée d'août 2015, la LEO déploie pleinement les effets de ses dispositions dans les classes de la 1^{re} à la 11^e année. Seuls les élèves fréquentant une classe de rattachement au cours de l'année scolaire 2015-2016 visent encore l'obtention de certificats de VSG ou de VSB tels que prévus par la loi scolaire de 1984.

Les groupes de travail instaurés par la Direction pédagogique de la DGEO continuent d'être associés à la mise en œuvre de la LEO, assurant une collaboration étroite avec les associations professionnelles d'enseignants, des doyens et des directeurs. Ces groupes permettent d'exprimer les points forts de cette mise en œuvre mais également les points de vigilance.

DFJC / Service de l'enseignement spécialisé et de l'appui à la formation

Loi sur la pédagogie spécialisée

septembre 2015. Ce nouveau texte légal remplacera l'actuelle loi sur l'enseignement spécialisé du 25 mai 1977. La LPS répond tant aux exigences fédérales et intercantionales qu'au dispositif normatif du système de formation du canton, scolarité obligatoire (LEO) et postobligatoire.

La mise en œuvre de ce nouveau texte est prévue progressivement, les premiers éléments intervenant dès la rentrée 2016. Ce déploiement progressif permet d'assurer la mise en place du dispositif sur le terrain de manière concertée avec les différents acteurs de la pédagogie.

Le texte proposé au Grand Conseil consolide et confirme les grandes options développées en matière de système de formation intégratif et inclusif depuis plusieurs années en précisant notamment l'inventaire des mesures de pédagogie spécialisée, les bénéficiaires potentiels et les modalités d'accès aux prestations. Alors que le Canton offre d'ores et déjà une prise en charge de qualité, le projet vise à clarifier les rôles respectifs des acteurs et à développer certains aspects de la politique publique concernée afin de s'approcher d'un système de formation et d'une société qui s'efforceraient d'assurer la place de chacune et de chacun dans le respect de sa différence et de ses besoins spécifiques. Il réaffirme en outre la complémentarité entre les établissements de l'école régulière et les établissements de pédagogie spécialisée (institutions) en matière de scolarisation des enfants et jeunes en situation de handicap.

Loi sur l'orientation

En 2014, le Conseil d'Etat a autorisé le DFJC à mettre en consultation l'avant-projet de Loi sur l'orientation (nLOP) qui vise à adapter le cadre normatif actuel qui a plus de 30 ans. Cet Avant-projet de loi tient compte de l'évolution des missions de l'orientation professionnelle, universitaire et de carrière notamment en ce qui concerne les nouveaux dispositifs mis en place par notre canton en faveur de jeunes connaissant des difficultés dans l'accès à une formation et d'adultes en situation professionnelle précaire, faute de disposer d'une formation achevée.

Cet avant-projet fait suite notamment à l'adoption, le 9 juin 2009, de la nouvelle Loi vaudoise sur la formation professionnelle (LVLFP) en application de la Loi fédérale du 13 décembre 2002 sur la formation professionnelle.

Suite à l'analyse des résultats de la consultation, le projet de loi pourra être présenté au Conseil d'Etat puis au Grand Conseil dans le courant de l'année 2016.

L'égalité dans la formation n'est pas encore atteinte. Une perception stéréotypée des disciplines scolaires, des métiers ainsi que des aptitudes des filles et des garçons conduisent les jeunes à se limiter à des choix de professions traditionnellement réservés à leur sexe. Les branches dans lesquelles on retrouve le plus de filles sont celles qui offrent les débouchés les plus restreints et les moins rémunérateurs. Avec l'entrée en vigueur de la loi sur l'enseignement obligatoire (LEO), les activités en faveur de l'égalité dans la formation se fondent sur une nouvelle base légale qui permet une coordination plus efficace.

Journée Oser tous les métiers (jom)

18'600 élèves de 7^e à 9^e année scolaire (10-14 ans environ) ont pris part à la Journée Oser tous les métiers (jom) le jeudi 12 novembre 2015, soit un taux de participation de 84 %. Nouveau record également pour l'ensemble des ateliers proposés par le Bureau de l'égalité qui ont tous affiché complets avec 620 élèves inscrits. La jom organisée chaque année le deuxième jeudi du mois de novembre par le BEFH depuis 2003, a pour objectif de favoriser le décloisonnement des rôles et des métiers entre les sexes. Elle permet aux filles et aux garçons de la 7^e à la 9^e année d'explorer des univers professionnels nouveaux et d'élargir leurs horizons dans la perspective des choix à venir. Les filles sont invitées à accompagner un homme dans sa journée de travail, et les garçons une femme. Le BEFH propose en outre six ateliers aux élèves participant à la jom, pour un total de plus de 600 places. Ingénieure, Informaticienne et Parlement pour les filles, Infirmier, Educateur de l'enfance et Métiers de la santé pour les garçons.

Dans le cadre de la Journée Oser tous les métiers, le BEFH et la Direction pédagogique de la DGEO collaborent à l'élaboration de deux dossiers pédagogiques. L'un est destiné aux enseignant-e-s des élèves de la 7^e à la 9^e qui restent en classe durant la jom, afin de leur permettre de réaliser des activités pédagogiques en lien avec la thématique de cette journée. L'autre s'adresse aux enseignant-e-s des classes de 1^{ère} à 6^e qui souhaitent aborder ce thème avec leurs élèves. En 2015, le Groupe de travail a élaboré des activités sur la thématique du théâtre. Pour les élèves de 7-9^e, deux vidéos ont été réalisées. Elles montrent des situations de la vie scolaire empruntées de stéréotypes. Les élèves sont invité-e-s à rejouer les scènes en proposant des alternatives, selon le principe du théâtre forum. Chacune des vidéos est accompagnée d'une version sans stéréotype afin de conclure l'activité. Outre l'organisation de la Journée Oser tous les métiers (JOM), les projets suivant ont été menés:

Commission consultative de l'égalité de la Haute école pédagogique de Lausanne (HEPL)

Suite à la création de l'Instance pour la promotion de l'égalité de la HEPL en 2014, une Commission consultative de l'égalité a été mise sur pied, dans laquelle le Bureau de l'égalité du canton de Vaud est représenté. Il s'agit d'un organe de réflexion et de concertation sur la problématique de l'égalité à la HEP Vaud composé de sept membres. En 2015, l'instance a notamment lancé une campagne d'information sur le langage épïcène, avec des ateliers menés par une cheffe de projet du BEFH, et organisé une journée cantonale de formation intitulée « Pour une école égalitaire » destinée principalement aux enseignant-e-s. Celle-ci aura lieu le 18 février 2016.

Salon des métiers et de la formation

Le BEFH participe chaque année au Salon des métiers et de la formation d'Expo Beaulieu Lausanne dont le public-cible est constitué principalement des élèves de l'école obligatoire en âge de choisir un apprentissage, leurs enseignant-e-s et leurs parents. En 2015, le BEFH a organisé à son stand la présentation de métiers techniques par des apprenties de l'ETML (Ecole technique et des métiers Lausanne) et du métier d'infirmiers par des étudiants de la Haute école de la santé La Source et la Haute école de santé Vaud. Il a également proposé un concours visant à sensibiliser les élèves à l'importance d'effectuer un choix de formation professionnelle sans se limiter aux stéréotypes de genre. 943 élèves y ont participé.

Pour que la formation puisse remplir le rôle essentiel qui lui est dévolu dans notre société, son accès doit être facilité. L'effet de levier, par rapport à l'intégration au monde professionnel et au marché de l'emploi, n'en sera que plus efficace.

Les actions en lien avec la mesure

- Faire adopter et mettre en œuvre la modification de loi sur l'aide aux études et à la formation professionnelle pour que toutes et tous accèdent à une formation de qualité ; soutenir les populations estudiantines dans l'accès et l'accomplissement de leur formation, augmenter la capacité de loger les étudiants
- Développer le programme FORJAD / FORMAD afin de favoriser l'insertion durable dans le monde du travail des personnes à la recherche d'un emploi, grâce à la qualification professionnelle

DFJC / Service de l'enseignement spécialisé et de l'appui à la formation (SESAF)

Nouvelle Loi sur l'aide aux études et à la formation professionnelle

En date du 1er juillet 2014, le Grand Conseil a adopté la nouvelle loi sur l'aide aux études et à la formation professionnelle (LAEF). Notre canton se dote ainsi d'une loi moderne, conforme à l'Accord intercantonal qu'il a ratifié en 2011. Cette base légale nécessitait la rédaction d'un règlement d'application qui a été adopté par le Conseil d'Etat. Dès lors, la nouvelle LAEF entrera en vigueur le 1er avril 2016 pour permettre d'assurer le traitement des demandes de bourses qui seront déposées pour l'année académique 2016-2017.

Les principaux changements introduits par le cadre légal sont le soutien au principe de mobilité des étudiants, l'entrée en matière pour des aides allouées dans le cadre de formation à temps partiel, l'harmonisation des critères fondant l'indépendance financière ou la possibilité de reconnaître le droit à un logement séparé lorsque les circonstances le justifient. En outre, la nouvelle loi entérine la prise en compte, dans l'allocation, des frais d'entretien de l'étudiant ou de l'apprenti en sus des frais liés à la formation elle-même, ainsi que la primauté des allocations à fond perdu (bourses) sur les prêts. Les conditions de restitution des aides perçues en cas d'abandon de la formation ont été assouplies, seule la dernière année pouvant dorénavant faire l'objet d'une exigence de remboursement.

DFJC / Direction générale de l'enseignement supérieur (DGES)

Faire adopter et mettre en œuvre la modification de la loi sur l'aide aux études et à la formation pour que tous accèdent à une formation de qualité ; soutenir les populations estudiantines dans l'accès et l'accomplissement de leur formation, augmenter la capacité de loger les étudiants

La DGES veille à ce que la question de l'accès aux formations des hautes écoles prenne une place importante dans la stratégie de celles-ci. Ainsi, le Plan stratégique 2012-2017 de l'UNIL contient un objectif intitulé « Faciliter l'accès aux études à des populations nouvelles » dans son axe « enseignement ». Cet objectif se décline en différentes mesures, telles que la sensibilisation du public (au sens large) aux possibilités ouvertes par les études universitaires et l'amélioration de la communication auprès des écoliers et des gymnasiens vaudois. On peut noter de surcroît la volonté de l'UNIL de permettre la réintégration dans les cursus des personnes exclues de l'ensemble du système universitaire par un échec définitif, en définissant un délai et des conditions adéquates. Cet objectif comprend également le renforcement de la perméabilité des filières de formation (au sein de l'UNIL et entre celle-ci et les autres types de hautes écoles).

S'agissant de la question de logement pour étudiants, la DGES soutient les missions de la FMEL et met en avant cette institution comme étant un acteur clé pour augmenter le nombre de logements pour étudiants à des loyers accessibles. Deux projets devant permettre de construire 1700 logements pour étudiants à proximité du site universitaire de Dornigen sont en cours de d'étude (crédit d'étude octroyé par le Grand Conseil en 2014).

DSAS / Service de prévoyance et d'aide sociales

Afin de renforcer le suivi des jeunes bénéficiaires du RI, le projet pilote intitulé « Protocole JAD » s'est déployé au sein de tous les CSR en 2015. Ce projet vise à expérimenter une prise en charge spécifique des jeunes adultes requérant le RI (JAD). L'objectif principal est de les inciter à se former en abordant leur projet professionnel avant d'évaluer la pertinence de délivrer une aide financière. D'emblée, les parents sont impliqués et leur capacité financière est prise en compte. Des mesures d'insertion sont octroyées rapidement.

Les premières observations démontrent une adhésion des jeunes, une augmentation de la fréquence des rendez-vous et une baisse des absences. Les parents font également un bon accueil au projet. A ce jour, plus de 1500 jeunes ont été reçus par les CSR selon ce protocole spécifique.

Cette nouvelle prise en charge des jeunes adultes amorce la mise en place d'un nouveau dispositif qui prévoit que les mesures d'insertion soient considérées comme des mesures de transition donnant droit à une bourse d'études.

D'autre part pour ce même public, le programme Formation des jeunes adultes en difficulté (FORJAD), initié en 2006, permet aux jeunes

adultes de se préparer à l'entrée en formation, puis à être soutenu durant toute la durée de celle-ci. Ce soutien s'inscrit autour de quatre axes (scolaire, professionnel, socio-administratif et personnel). Ainsi, depuis le début du programme, 2540 jeunes ont été inscrits dans le programme depuis son lancement. 328 jeunes ont été inscrits pour la volée 2015/2016.

Compte tenu du succès de ce programme, le Conseil d'Etat a validé fin 2013, le lancement d'un projet-pilote visant l'insertion par la formation des bénéficiaires du RI de plus de 25 ans (projet FORMAD). Plus de 140 personnes ont pu démarrer ce programme depuis son lancement.

Programme de législature 2012-2017

3.4. Favoriser le bon équilibre du marché du travail et lutter contre ses distorsions, prévenir les risques d'exclusion sociale et professionnelle, promouvoir l'égalité des genres

Il s'agit de mettre en œuvre différents moyens complémentaires pour que le marché du travail permette la création d'emplois et fonctionne de manière équilibrée, en veillant à ce que soient combattues des pratiques telles que les discriminations, le travail au noir et le dumping salarial.

Les actions en lien avec la mesure

- Lutter contre le travail au noir et le dumping salarial, intensifier les contrôles, appliquer systématiquement des sanctions, établir des contrats-types le cas échéant
- Dans le cadre de l'accès aux marchés publics, mieux pondérer les critères valorisant les entreprises qui assument notamment la formation d'apprentis, la réinsertion professionnelle et la responsabilité concernant les activités sous-traitées
- Optimiser le dispositif d'aide et de réinsertion professionnelle des demandeurs d'emploi dans le sens d'une meilleure adéquation entre la croissance et le taux de chômage
- Valider les acquis de l'expérience, prendre en compte les possibilités de débouchés dans les secteurs où règne une pénurie de main d'œuvre
- Promouvoir l'égalité des genres par des actions de sensibilisation orientées en particulier vers l'égalité salariale

DECS / Service de l'emploi (SDE)

Modifications de Contrat-type de travail

En 2015, le contrat-type de travail du personnel des ménages privés a été modifié. Les salaires minimum ont été revus à la hausse afin d'être en adéquation avec les salaires obligatoires prévus par l'ordonnance fédérale sur le contrat-type de travail pour les travailleurs de ce secteur. Le salaire horaire minimum applicable au personnel non qualifié est désormais de 18,55 francs (22,40 francs pour du personnel qualifié avec CFC).

Le Conseil d'Etat a également décidé en 2015 d'améliorer les conditions de travail dans le secteur agricole en modifiant le Contrat-type de travail. Dès le 1er mars 2015, la durée hebdomadaire de travail a diminué de 30 minutes et le salaire mensuel a augmenté de 50 francs passant à 3'370 francs. En outre, le salaire minimal du personnel travaillant dans ce secteur est passé à 3'420 francs à compter du 1er janvier 2016.

Optimisation des MIP

A l'issue de son audit réalisé en 2014 sur les principales mesures d'insertion professionnelle (MIP) destinées aux bénéficiaires du Revenu d'Insertion (RI), la Cour des Comptes a formulé un certain nombre de recommandations. Durant l'année sous revue, le Service de l'emploi s'est appuyé sur ces observations pour améliorer encore le dispositif de réinsertion professionnelle :

- renforcement des mesures emploi par la création de places supplémentaires en programme d'emploi temporaires
- lancement de trois projets pilotes de mesures de réinsertion socio-professionnelles destinées à un public rencontrant des problématiques associées au chômage de longue durée (coaching individuel "Atout", mesure d'accompagnement vers l'emploi "Tangram" et une mesure de type bilan socio-professionnel)
- amélioration du contenu de plusieurs cours avec un contenu plus individualisé
- optimisation de la durée de 3 formations (Protravail, J'EM+ et Avdems) afin de libérer des places et offrir l'opportunité à plus de demandeurs d'emploi de suivre ces mesures.

DSAS / Service de prévoyance et d'aide sociales (SPAS)

Depuis le 1er février 2015, une Unité commune CSR-ORP pilote a ouvert ses portes à Lausanne. Constitué d'une équipe mixte d'assistants sociaux et de conseillers en placement elle prend en charge les bénéficiaires du RI nouvellement inscrits dans le but de les insérer professionnellement. Près de 400 bénéficiaires RI sont actuellement suivis par cette unité. L'efficacité de ce nouveau dispositif fait l'objet d'une évaluation financée par le Seco et dont les résultats seront connus courant 2016.

DTE / Bureau de l'égalité entre les femmes et les hommes (BEFH)

Journée d'action du 9 mars 2015 pour l'égalité salariale

Afin de marquer l'Equal Pay Day journée d'action pour l'égalité salariale, le BEFH en collaboration avec le Business Professional Women (BPW) Club de Lausanne a invité la population à assister à une performance de rue le 9 mars 2015. Le spectacle présenté par l'association

Metis'Arte sur la place St-Laurent et la distribution de sacs Equal Pay Day ont favorisé de nombreux échanges avec le public sur les inégalités salariales entre les sexes en Suisse.

DFJC / Direction générale de l'enseignement supérieur (DGES)

Valider les acquis de l'expérience, prendre en compte les possibilités de débouchés dans les secteurs où règne une pénurie de main d'œuvre

La validation des acquis de l'expérience (VAE) fait partie des mesures du Plan stratégique 2012-2017 de l'UNIL. Il s'agit de permettre l'accès à l'UNIL à des personnes qui, suite à une formation tertiaire (achevée ou non) et à un parcours professionnel, souhaitent compléter leur formation.

On peut citer également le Plan stratégique 2012-2017 de la HEP, adopté par le Grand Conseil le 3 juin 2014, qui dans son objectif « Inscire la formation dans un contexte ouvert et évolutif », prévoit de « faciliter l'accès aux études des personnes ayant suivi des parcours atypiques », leur permettant un choix de réorientation professionnelle. Pour cela, la validation des acquis de l'expérience est considérée comme une nouvelle voie d'entrée importante. La procédure de validation des acquis touche également les personnes qui sont insérées dans une activité d'enseignement sans toutefois disposer des titres requis. Suite à l'adoption du projet de modification du règlement sur la HEP (RLHEP) par le Conseil d'Etat le 19 septembre 2014, la HEP peut désormais admettre des étudiant-e-s avec validation des acquis de l'expérience.

Enfin, un règlement de la HES-SO portant spécifiquement sur la VAE a également déjà été adopté et est entré en vigueur en 2014.

DIS / Office des curatelles et tutelles professionnelles

La structure de conduite de la Réforme vaudoise de la curatelle a été mise en place dans le cadre d'une étroite collaboration entre le Département des institutions et de la sécurité (DIS), le Département de la santé et de l'action sociale (DSAS) et l'Ordre judiciaire vaudois (OJV). Six groupes de travail ont été constitués pour proposer la définition des concepts nécessaires à la mise en oeuvre progressive du dispositif et ont été lancés en septembre 2015.

En 2015, l'OCTP a également mis en oeuvre sa nouvelle organisation et réparti en 3 secteurs calqués sur l'organisation judiciaire des Justice de Paix les mandats de protection de l'adulte. En vue de la régionalisation du secteur Nord au 1er octobre 2016, le bail des nouveaux locaux pour ce secteur à Yverdon-les-Bains a été signé en juin 2015. L'objectif est notamment le renforcement du lien de proximité avec les pupilles.

Programme de législature 2012-2017

3.5. Développer un pôle de compétences vaudois dans les métiers de la terre

Pour assurer la pérennité du secteur primaire vaudois à l'heure où ce dernier connaît des transformations profondes et rapides, les efforts qu'il convient d'apporter à la formation professionnelle agricole joueront un rôle déterminant.

Les actions en lien avec la mesure

- Développer un pôle de compétence vaudois dans les métiers de la terre, uni- ou multi-site (projet IMAGO)

DECS / Service de l'agriculture (SAGR)

L'étude du dossier IMAGO-agroscope se poursuit, le rapport final allant être présenté au Conseil d'Etat dans le courant de l'année 2016.

Programme de législature 2012-2017

4.1. Réaliser les projets liés au rayonnement du canton et de la Métropole lémanique – mettre en valeur l'atout sportif sur le plan international

Le rayonnement et l'ouverture du canton sont aussi bien le fruit d'actions propres à ce dernier que d'initiatives prises en collaboration avec ses voisins. Le Conseil d'Etat entend défendre l'image et les intérêts du canton, le cas échéant d'entente avec ses partenaires. Les actions inscrites dans le cadre de cette mesure portent en particulier sur quelques réalisations emblématiques et sur la mise en valeur de l'atout sportif.

Les actions en lien avec la mesure

- Soutenir la réalisation de projets phares pour le rayonnement du canton : plate-forme Pôle Muséal MCBA, Blue Brain, Cluster Sport, AGORA (Centre du cancer), parlement cantonal
- Faire avancer les intérêts de la Métropole lémanique, renforcer les collaborations à ce titre, intensifier les relations avec les autorités fédérales
- Faire reconnaître les besoins du canton et assurer la défense des intérêts vaudois sur la scène fédérale, spécialement dans le domaine des infrastructures et de la lutte contre le transfert de charges en provenance de la Confédération
- Promouvoir le canton en tant que place sportive internationale, aussi bien du point de vue des fédérations internationales que de celui de la pratique du sport, en s'inspirant de la politique de promotion économique existante

DFIRE / Office des affaires extérieures (OAE)

Rayonnement

Présence Suisse, le Canton de Vaud et les Rencontres d'Arles ont signé un partenariat de trois ans portant notamment sur la création du « Nonante-neuf », un espace de rencontre au cœur du festival. Le Canton de Vaud a saisi cette occasion pour mettre en avant l'importance des institutions vaudoises en lien avec la photographie, notamment le Musée de l'Elysée, l'ECAL/Ecole cantonale d'art de Lausanne et le Festival Images de Vevey. Le partenariat avec les Rencontres d'Arles permet d'inscrire la photographie comme un vecteur fort de l'image de la Suisse à l'étranger. La présence pendant trois années consécutives à Arles permettra également de promouvoir le Pôle muséal au niveau européen.

Après Paris, Berlin, Rome et Tokyo, le projet du Pôle muséal a été présenté dans le cadre du Swiss Corner, lors de l'Expo Milan 2015. Par ailleurs, une délégation du Conseil d'Etat et de la Ville de Lausanne a également rencontré la direction de plusieurs musées à Amsterdam et Rotterdam, renforçant ainsi le réseau européen dans lequel s'inscrit le Pôle muséal.

Le Musée cantonal des Beaux-Arts de Lausanne a reçu en donation une œuvre exceptionnelle d'Auguste Rodin, qui rejoint ainsi le patrimoine public, et vient enrichir le Musée vaudois qui conserve déjà trois œuvres du grand sculpteur français. La veuve du peintre Zao Wou-Ki a également fait don au Musée cantonal des Beaux-Arts de Lausanne d'une œuvre majeure de son époux.

Métropole lémanique

Le Conseil d'Etat a organisé en juin, sous l'égide de la Métropole lémanique, un événement de relations publiques au Palais fédéral auquel ont participé la majorité des Parlementaires fédéraux, des haut-fonctionnaires de l'administration ainsi qu'un représentant du Conseil fédéral. Cet événement avait pour objectif de sensibiliser les acteurs de la scène fédérale aux réalités et aux enjeux du deuxième pôle économique de Suisse.

Défense des intérêts

L'OAE s'est engagé sur plusieurs dossiers majeurs de politique fédérale tels que la réforme de l'imposition des entreprises, la péréquation financière, la mise en œuvre de l'initiative contre l'immigration de masse ainsi que le domaine de la santé. Le Gouvernement a par ailleurs poursuivi ses échanges réguliers avec la députation vaudoise. Ceux-ci se déclinent soit par le biais de la Conférence des affaires fédérales qui se réunit avant ou au début de chaque session parlementaire, soit par des échanges ponctuels et bilatéraux lors du traitement de dossiers particuliers traités en commissions ou par les Chambres.

Place sportive internationale

Les cantons de Vaud et de Genève accueillent un très grand nombre de fédérations sportives internationales et d'organisations internationales. Sous l'égide de la Métropole lémanique, un projet de rapprochement s'inscrivant dans le cadre d'une résolution de l'ONU avec pour but de promouvoir les droits de l'homme par le sport et l'idéal olympique a été développé. Ce projet, mis en place en étroite collaboration avec le SEPS et le Canton de Genève, verra sa première étape se concrétiser en 2016 par l'organisation d'un séminaire permettant aux acteurs de se rencontrer et d'échanger en vue d'éventuelles collaborations.

DFIRE / Service immeubles, patrimoine et logistique (SIPaL)

Les travaux de reconstruction du bâtiment du Grand Conseil se sont poursuivis en 2015 et la rénovation du château Saint-Maire a commencé.

En 2015, le lauréat du projet du nouveau Musée de l'Elysée et du nouveau Mudac sur le site du Pôle muséal a été désigné.

En outre, les travaux préparatoires se sont poursuivis en vue de la construction du MCBA sur ce même pôle. Le Tribunal fédéral a rejeté en décembre 2015 l'ultime recours contre l'autorisation de construire. Ainsi, la démolition de la halle aux locomotives pourra commencer en janvier 2016.

Les études nécessaires à la construction du Synathlon à Dorigny sont arrivées à terme. Ce bâtiment accueillera quatre entités actives dans le sport international : le Cluster du sport international, l'Institut des sciences du sport de l'Université de Lausanne (ISSUL), la Fédération internationale de sport universitaire (FISU) ainsi que l'Académie internationale des sciences et techniques de sport (AISTS).

Le SIPaL a mené à terme le concours de La Pala visant à construire le bâtiment qui hébergera les athlètes des Jeux olympiques de la jeunesse (JOJ) 2020. Ce projet constitue la contribution du service à la candidature lausannoise aux JOJ, couronnée de succès.

DECS / Service de l'éducation physique et du sport

En 2015, les principales actions du SEPS furent les suivantes:

- Préparation du dossier de candidature Lausanne/Vaud pour les Jeux Olympiques de la Jeunesse 2020 (activité de promotion de la candidature, présence de la délégation à Kuala-Lumpur (session du CIO) et obtention des JOJ).
- Création de l'association et nomination du Comité d'organisation des JOJ 2020
- Accueil de plusieurs fédérations qui ont choisi d'établir leur siège dans le canton : Fédération internationale de Roller Sport (FIRS), Comité international des sports des sourds (CISS), International World Games Association (IWGA), toutes basées à la Maison du sport international.
- Création officielle de l'association « Cluster sport international », nomination de ses instances, engagement du personnel et début de ses activités, constituées notamment de l'animation d'un réseau qui regroupe autour des organisations sportives internationales présentes dans le canton le monde de la santé, de la recherche, de la formation et des entreprises liées au sport.

Outre l'avancement du projet phare que constitue la future plate-forme pôle muséal/MCBA, différentes actions contribueront à développer l'atout culturel du canton, composante à part entière du rayonnement vaudois.

Les actions en lien avec la mesure

- Faire aboutir et mettre en œuvre les lois sur la vie culturelle et la création artistique
- et sur le patrimoine mobilier et immatériel
- Adapter les infrastructures muséales (Musée romain d'Avenches, Palais de Rumine et Musée Arlaud à Lausanne)

DFJC / Service des affaires culturelles (SERAC)

Mise en oeuvre des loi sur la vie culturelle et la création artistique et loi sur le patrimoine mobilier et immatériel

La loi sur la vie culturelle et la création artistique (LVCA) et la loi sur le patrimoine mobilier et immatériel (LPMI) sont entrées en vigueur le 1er mai 2015, accompagnées des règlements nécessaires à leur application.

Loi sur la vie culturelle et la création artistique

La LVCA fixe le cadre de la politique de subventionnement étatique de la création artistique et des activités culturelles. Elle s'applique aux domaines suivants : musique, littérature, arts de la scène, arts plastiques, arts visuels, arts appliqués et arts populaires.

La LVCA précise les missions de l'État et des communes en matière de politique culturelle. Elle introduit le principe nouveau d'un partenariat entre l'État et une ville-centre, une commune ou un groupe de communes, pour le financement subsidiaire des institutions et manifestations culturelles d'importance régionale et suprarégionale. Une *convention-cadre*, passée entre l'État et les deux associations faitières de communes : l'Union des communes vaudoises et l'Association de communes vaudoises, a été signée le 3 décembre 2015.

La LVCA réunit en un seul fonds les anciens fonds cantonal du théâtre et fonds cantonal de la danse, pour instituer un *fonds cantonal des arts de la scène*, qui s'ouvrira au théâtre jeune public et au théâtre d'humour, ainsi qu'aux arts performatifs. Une Commission cantonale des arts de la scène remodelée assurera la mission de préavisier sur les projets.

Un *fonds cantonal de sensibilisation à la culture* vient remplacer l'ancien fonds cantonal pour la formation culturelle. Il s'ouvre de surcroît au traitement des projets de médiation culturelle. Une commission également renouvelée a été mise sur pied pour préavisier l'ensemble des dossiers.

Le *fonds cantonal des activités culturelles* demeure quant à lui inchangé.

Chacun de ces fonds fait l'objet d'un règlement d'application spécifique.

Une nouveauté encore est introduite dans la LVCA : la possibilité pour l'État de soutenir l'acquisition ou le remplacement de l'équipement de lieux culturels (théâtres, salles de spectacles par exemple), essentiellement pour des lieux de petites dimensions et décentralisés, selon des critères et dans des limites financières précisés dans le *règlement concernant l'aide à l'équipement de lieux culturels*.

Enfin, le *règlement concernant l'intervention artistique sur les bâtiments de l'État* a été largement complété et mis à jour en collaboration avec l'architecte cantonal.

Les organismes culturels ont été informés des modifications et nouveautés découlant de la LVCA, notamment à l'occasion des Assises de la culture organisées le 3 novembre 2014.

Par ailleurs, dès juillet 2015, une information est donnée au travers des pages Internet relatives aux aides et soutiens aux activités culturelles et à la création artistique, sur le fait que les demandes de soutien doivent être introduites informatiquement, via le Portail des prestations en ligne de l'État de Vaud. Des renseignements personnalisés sont également disponibles par téléphone ou par courriels à l'intention des personnes et organismes qui sollicitent des éclaircissements auprès du Service des affaires culturelles.

Loi sur le patrimoine mobilier et immatériel

La LPMI inscrit le patrimoine mobilier et immatériel au cœur de la loi. Elle fixe notamment les devoirs de l'État vis-à-vis du patrimoine dont il est propriétaire, c'est-à-dire celui dont les institutions patrimoniales cantonales ont la charge.

Elle introduit la gratuité d'accès aux expositions permanentes des musées cantonaux, en maintenant le principe d'une entrée payante pour les expositions temporaires.

Elle indique le cadre dans lequel l'État peut apporter ses compétences ou son soutien dans la sauvegarde d'objets jugés d'importance exceptionnelle pour le canton de Vaud et qui seraient à ce titre inscrits dans un inventaire cantonal dépendant de la LPMI. De même elle prévoit un droit de préemption de l'État dans le cas de vente d'un objet culturel inscrit à cet inventaire. Elle instaure par ailleurs la fonction

de conservateur du patrimoine immatériel.

La LPMI précise dans quelles conditions l'État peut confier par convention la sauvegarde de biens culturels mobiliers dont il est propriétaire à des institutions patrimoniales communales ou privées reconnues.

Le *règlement d'application de la LPMI* précise le rôle, l'organisation et la composition de la nouvelle Commission du patrimoine mobilier et immatériel. Cette commission a deux missions : d'une part elle examine et préavise les demandes de subventions pour des projets liés au patrimoine mobilier ou immatériel. D'autre part elle examine les éventuelles demandes d'inscription à l'inventaire et les projets de conventions y relatifs, la prise de mesures conservatoires, l'exercice du droit de préemption de l'État et l'inscription à l'inventaire d'un élément du patrimoine immatériel. Il décline également les règles dans lesquelles les institutions patrimoniales cantonales assurent leurs missions, sur le plan de la gestion et de la conservation des collections et de leurs prestations au public.

Enfin, la LPMI est assortie d'une version refondue et mise à jour du *règlement de la Bibliothèque cantonale et universitaire Lausanne*.

Durant l'année 2015, la Commission du patrimoine mobilier et immatériel s'est notamment attachée à organiser son fonctionnement et ses missions, à définir les notions contenues dans la loi telles que "mesures conservatoires", "dangers imminents" par exemple, ainsi qu'à fixer les critères de patrimonialisation, tant pour le patrimoine mobilier qu'immatériel.

Adaptation des infrastructures muséales

Future plate-forme Pôle muséal

Le projet Pôle muséal vise à la réunion de trois musées : le Musée cantonal des Beaux-Arts, le Musée de design et d'arts appliqués contemporains et le Musée de l'Élysée, ainsi que de deux fondations : la Fondation Félix Vallotton et la Fondation Toms Pauli sur un seul et même site, à savoir les anciennes Halles CFF aux locomotives, à côté de la Gare de Lausanne.

En 2015, la 1e phase du projet a vu la levée des oppositions ainsi que le rejet des recours liés à la construction du nouveau Musée cantonal des Beaux-Arts, qui pourra ainsi débuter en 2016. Le concours d'architecture relatif à la 2e phase du projet a également abouti, ouvrant la voie à l'élaboration de la demande de crédit d'ouvrage au Grand Conseil en 2016.

Par ailleurs, le Conseil de direction du Pôle muséal est désormais constitué, permettant de coordonner des activités et projets communs entre les musées et les fondations impliquées dans le projet. Ces phases importantes, franchies en 2015, permettent d'envisager la suite du projet avec optimisme.

Le crédit d'étude de 400'000 francs destiné à l'étude de la programmation des musées et de la Bibliothèque cantonale et universitaire au sein du Palais de Rumine après le départ du mcb-a pourra être activé en 2016.

Accompagner la croissance économique et démographique requiert de relier toutes les régions à un même réseau cohérent, dense et connecté aux autres cantons, permettant toutes les mobilités. Des augmentations de fréquence et de desserte sur les réseaux régionaux (RER, bus) sont donc nécessaires, de même que des augmentations de capacité sur les lignes nationales qui traversent le territoire vaudois. Parallèlement, le réseau routier doit être entretenu, développé et modernisé au service des déplacements quotidiens de la population et des flux économiques.

Les actions en lien avec la mesure

- Accompagner la réalisation des mesures d'infrastructure des projets d'agglomération de 1^{re} génération et préparer les mesures des projets d'agglomération de 2^e génération
- Créer de nouvelles interfaces entre les différents modes de transport pour faciliter et encourager l'utilisation des transports publics et la mobilité douce, en facilitant l'accès aux gares et en développant les cheminements piétons et les aménagements pour vélos
- Promouvoir et accompagner les projets CFF de développement du réseau ferroviaire qui concernent le canton, notamment ceux liés à une augmentation de la capacité vers Genève, aux développements infrastructurels du RER et aux lignes du Simplon et du pied du Jura
- Améliorer les prestations au public sur les lignes régionales, par une extension et une augmentation des cadences du RER et une amélioration du matériel
- Améliorer le réseau routier notamment par la suppression de points dangereux et la lutte contre les nuisances ; le moderniser en vue de fluidifier la circulation pour tous les usagers
- Soutenir une politique de développement coordonné du transport de marchandises par la route et le rail au service des entreprises vaudoises

DIRH / Direction générale de la mobilité et des routes DGMR

En 2015, le Conseil d'Etat a poursuivi sa politique de développement des infrastructures de transports publics, en particulier du RER Vaud, du RER franco-valdo-genevois baptisé Léman Express et des métros de l'agglomération lausannoise. Il a également poursuivi l'amélioration du réseau routier cantonal en vue de fluidifier et sécuriser la circulation des tous les usagers. Pour 2015, il convient de relever plus particulièrement les crédits suivants accordés par le Grand Conseil :

20 janvier – trois crédits d'ouvrage et un crédit d'étude pour améliorer les accès routiers de l'agglomération Lausanne-Morges :

- CHF 2'744'000.- pour financer les travaux de la requalification de la RC 601 (route de Berne), entre le carrefour de l'autoroute A9 de Vennes et le carrefour des Croisettes;
- CHF 4'180'000.- pour financer la réalisation du déplacement de la RC 448 (route de Romanel), dans le cadre du dédoublement de la jonction autoroutière de la Blécherette;
- CHF 7'383'000.- pour financer les travaux de la 2^e étape de la requalification de la RC 1 entre le giratoire de Dorigny et l'avenue Forel (communes d'Ecublens et de St-Sulpice);
- CHF 620'000.- pour financer les études de la 3^e étape de la requalification de la RC 1 entre l'avenue du Tir-Fédéral et la Venoge (communes d'Ecublens, St-Sulpice, Denges et Préverenges).

10 mars – une garantie d'emprunt et trois crédits d'études pour le développement des métros m2 et m3 :

- garantie d'emprunt de l'Etat pour les Transports publics de la région lausannoise SA (tl) de CHF 36'200'000.- pour l'acquisition de trois trains destinés au métro m2;
- CHF 12'500'000.- pour financer les études des infrastructures nécessaires au nouveau tracé du métro m2 entre le boulevard de Grancy et la station Lausanne-Flon ainsi que pour les aménagements sous la place de la gare de Lausanne liés au projet Léman 2030;
- CHF 2'900'000.- pour financer les études des infrastructures nécessaires à la 1^{ère} étape de construction de la nouvelle ligne de métro m3 entre la station Lausanne-Gare et la nouvelle station Lausanne-Flon du métro m3;
- CHF 3'500'000.- pour financer les études d'avant-projet de la 2^e étape de construction de la nouvelle ligne de métro m3 entre la station Lausanne-Flon du métro m3 et la Blécherette.

31 mars - crédit d'ouvrage de CHF 4'500'000.- pour financer les travaux de réhabilitation de la RC 30 entre Bussy-Chardonney et Clarmont.

31 mars - crédit-cadre de CHF 15'000'000.- pour financer des travaux d'entretien de revêtements bitumineux et maintenir la sécurité et la qualité des routes cantonales.

31 mars - crédit d'investissement de CHF 3'000'000.- pour financer une partie des travaux de rénovation du bateau historique « Italie» de la société CGN Belle Epoque SA, à Ouchy-Lausanne.

28 avril - crédit de CHF 3'300'000.- pour l'octroi de prêts conditionnellement remboursables à CFF SA destinés à financer la construction d'un nouveau quai à la gare de Grandson pour le RER Vaud.

23 juin - crédit de CHF 24'200'000.- pour l'octroi d'un prêt conditionnellement remboursable et crédit d'investissement de CHF 2'200'000 pour l'octroi d'une contribution à fonds perdus à CFF SA destinés à financer la construction d'un nouveau point de croisement à Mies pour le RER franco-valdo-genevois.

25 août - crédit d'ouvrage de CHF 3'550'000.- pour financer la réalisation de la modification d'un carrefour avec création d'une voie de présélection pour les transports publics, la création d'un trottoir mixte et la réfection de la route sur la RC 1 à Dully.

25 août - crédit-cadre de CHF 10'000'000.- pour financer les travaux de construction de la 2e étape des ouvrages de protection contre les chutes de pierres de la RC 705 entre Aigle et Les Mosses et de la RC 706 entre le carrefour RC 705 - 706 et le pont d'Aigremont.

Programme de législature 2012-2017

4.4. Développer les énergies renouvelables, garantir la sécurité de l'approvisionnement, favoriser les économies d'énergie

Afin de faire face aux nouveaux défis énergétiques, le Conseil d'Etat a renforcé son engagement en faveur des énergies renouvelables et d'une gestion économe de l'énergie au travers d'un programme (à hauteur de 100 millions de francs) qui déploiera ses effets tout au long de ces prochaines années. D'autres actions le compléteront et concourront au but recherché, qui comprend également la sécurité de l'approvisionnement.

Les actions en lien avec la mesure

- Réviser la loi sur l'énergie et établir une planification énergétique territoriale
- Exploiter les ressources naturelles de manière maîtrisée et durable
- Développer le réseau de distribution afin de garantir la sécurité de l'approvisionnement énergétique et encourager l'utilisation rationnelle de l'électricité
- Renforcer la production énergétique d'origine renouvelable par le biais d'une politique d'encouragement ciblée vers les nouvelles technologies, notamment en facilitant l'implantation d'éoliennes sur le territoire vaudois. Assainir les bâtiments en amplifiant le programme fédéral

DTE / Direction générale de l'environnement (DGE) / DIREN

Avancement des parcs éoliens

Des 19 parcs éoliens figurant dans la planification éolienne vaudoise, 5 se trouvent actuellement en procédure avancée et 5 autres ont au minimum fait l'objet d'un premier examen. Afin d'ouvrir un espace de dialogue avec les porteurs d'enjeux, des séances de type 5 à 7 ont été mises en place. Elles permettent la transmission d'information mais également l'échange sur des thématiques telles que les démarches participatives, les enjeux énergétiques, le bruit, l'avifaune, etc.. Enfin, les études menées par le canton sur les effets cumulés relatifs à la faune ailée et au paysage ont été poursuivies.

Programme 100 millions pour les énergies renouvelables

En janvier 2012, le Conseil d'Etat a octroyé 100 millions de francs au domaine de l'énergie, dont 36 pour les énergies renouvelables, 35 pour l'efficacité énergétique, 12 pour la recherche et développement, et 3.6 pour la formation et l'information. A ce jour, une vingtaine de projets ont été lancés. 85 millions ont été formellement engagés par le Conseil d'Etat, 41 ont été octroyés et 26 ont été dépensés. Le programme durera jusqu'en 2019.

En 2015 un renforcement du programme 100 millions a été développé, avec l'objectif conjoint de soutenir les entreprises pénalisées par le franc fort. Les mesures suivantes sont ainsi lancées pour couvrir l'année 2016 : une aide au financement d'audits énergétiques dans les entreprises (4 millions), un soutien aux projets de recherche dans les Hautes Ecoles pour aider les entreprises sur la thématique énergétique (1 million), une incitation aux entreprises à installer des capteurs solaires photovoltaïques (électricité) et à autoconsommer cette énergie (3 millions), et enfin une augmentation des subventions pour l'amélioration énergétique des bâtiments et le remplacement des chauffages électriques.

Autres contributions

Se référer également aux chap. 112.1, 112.2, 113.1, 113.2, 113.3, 113.4 du RAG 2015, ainsi qu'aux projets particuliers de la DGE, pour les différentes mesures prises dans le cadre du programme de législature.

DFIRE / Service immeubles, patrimoine et logistique (SIPaL)

En 2015, le SIPaL a permis la réalisation de plus de 1'200 m² de panneaux photovoltaïques sur le toit de bâtiments de l'Etat.

Le SIPaL a commencé la construction d'une centrale de chauffage à bois pour le site des EPO.

Il a réalisé l'assainissement énergétique de deux sites d'enseignement (HEIG-VD et EPCL).

Programme de législature 2012-2017

4.5. Renforcer et diversifier l'économie vaudoise : consolider la place industrielle, mettre en œuvre une politique industrielle cantonale, adapter le secteur primaire aux défis de la future politique agricole et accompagner la mutation du tourisme

La santé de l'économie vaudoise est tributaire de la diversité des activités des entreprises et de la vitalité des secteurs primaire, secondaire et tertiaire. L'industrie, l'agriculture et le tourisme requièrent des actions prioritaires en raison des difficultés auxquelles ils sont confrontés et des conséquences possibles sur l'emploi dans le canton.

Les actions en lien avec la mesure

- Encourager les investisseurs financiers publics et institutionnels à mettre à disposition des capitaux pour les projets d'innovation industrielle et pour les investissements d'intérêt public dans le canton
- Consolider la place industrielle vaudoise par les outils légaux de promotion économique, la mise à disposition de terrains équipés, la localisation d'implantations d'entreprises facilitée et la participation à un fonds de soutien au secteur industriel
- Favoriser la concertation entre l'Etat et les grandes entreprises publiques en vue d'une politique coordonnée en matière d'investissements dans le tissu industriel cantonal
- Adapter le secteur primaire aux défis de la politique agricole 2014-2017 : promotion et valorisation de la production vaudoise, financement des projets « efficacité des ressources, paysage et biodiversité » ; développement d'un pôle de compétence vaudois dans les métiers de la terre (voir mesure 3.5.)
- Soutenir l'activité touristique, notamment dans les régions de montagne ; promouvoir les offres touristiques en lien avec la viticulture

DECS / Service de la promotion économique et du commerce (SPECo)

Création du "Fonds de soutien en faveur des PME industrielles vaudoises"

A l'occasion de la conférence de presse sur les résultats 2014 de la promotion économique vaudoise, le Conseil d'Etat a présenté publiquement son projet de fonds de soutien en faveur des PME industrielles vaudoises. Outil-phare de la mesure 4.5 du Programme de législature 2012-2015, ce fonds a été élaboré au terme d'un long processus de réflexion et de concertation réalisé en étroite coordination avec les partenaires économiques et sociaux. Son objectif principal est la création mais surtout le maintien d'emplois industriels dans le Canton de Vaud.

Sur le plan des projets éligibles et des mesures de soutien, le fonds - doté de CHF 17,5 millions - vise à soutenir des projets d'investissement portés par des PME industrielles vaudoises, sans distinction ni de leur taille ni de leur forme juridique, pour autant que l'outil de production soit situé sur le territoire vaudois.

Par le biais de cautionnements de crédits bancaires, de prêts avec intérêts et/ou d'aides à fonds perdus, le fonds de soutien à l'industrie doit permettre de soutenir des projets tels que le développement ou l'optimisation des moyens de production (équipements, machines, installations), le développement des produits ou de nouvelles technologies, le développement des marchés ou encore le développement des ressources humaines (engagement et/ou formation de personnel lié à un nouveau projet industriel, technologique ou commercial). Compte tenu du contexte économique lié au franc fort, les aides sous forme de cautionnements et de prêts avec intérêts pourront également être accordés, à titre exceptionnel, pour des besoins urgents de liquidités, ceci pour autant que l'entreprise bénéficiaire soit en mesure de démontrer qu'il s'agit d'une difficulté de trésorerie passagère.

Par conséquent, ce fonds vient clairement compléter les aides LADE existantes par de nouveaux types de subventions aux entreprises industrielles, ce dans un contexte de franc fort qui, plus que jamais, vient confirmer la pertinence de l'action-phare de la mesure 4.5 du Programme de Législature 2012-2017. Ces nouveaux types d'aide ont été conçus comme suit :

- Des cautionnements jusqu'à 100% (la LADE ne prévoit que des cautionnements à hauteur maximale de 50% de crédits bancaires) ;
- Des prêts avec intérêts (la LADE n'alloue aucun prêt aux projets d'entreprises que ce soit avec ou sans intérêts) ;
- Des aides à fonds perdu en faveur de projets industriels d'investissement. Pour rappel, les aides LADE à l'investissement en équipement de production se limitent à des cautionnements ou des prises en charge d'intérêts et non à des aides à fonds perdu : la LADE ne prévoit de telles aides à fonds perdu que pour des études, mandats et formations de personnel technique (par ex. études de marchés, mandats technologiques, participations à des foires et salons, dépôts de brevets) ;
- Au surplus, et conformément à la volonté gouvernementale, la LADE ne prévoit pas de soutien financier aux entreprises en difficulté de trésorerie passagère, à l'inverse du projet d'EMPD présenté au Conseil d'Etat ;
- Dans l'éventualité d'une intervention du fonds en complémentarité avec les aides LADE pour un même projet d'entreprise, le montant cumulé des aides cantonales, respectivement du risque de l'Etat de Vaud pour les cautionnements, ne pourra excéder 50% du coût total dudit projet.

En matière de gouvernance, le fonds sera géré au sein de l'Etat de Vaud par l'intermédiaire du SPECo. Ce dernier sera responsable de

l'octroi, de la gestion et du suivi des cautionnements, des prêts avec intérêts et des aides à fonds perdus. Le SPECO pourra recourir à un mandat externe et s'appuiera, pour les cautionnements et les prêts, sur l'expertise et les ressources de la Coopérative vaudoise de promotion du cautionnement CVC). Un montant de 300 KCHF par an au maximum est prévu pour couvrir les frais de gestion et de suivi du fonds. Partiellement financé par les intérêts encaissés sur les prêts octroyés, ce montant sera intégralement prélevé sur l'enveloppe de CHF 17.5 millions sans recours à la LADE.

Nécessitant l'adoption d'un décret topique par le Grand Conseil, celui-ci a été validé le 30 juin 2015 par le Parlement. Le fonds est formellement entré en vigueur le 25 novembre 2015, des suites de l'adoption - par le Conseil d'Etat - du règlement topique d'application.

Projet de création d'un fonds de soutien à la maîtrise foncière publique en zones industrielles

Ce projet, en gestation depuis 2014, part du constat que la volonté du Conseil d'Etat de consolider la place industrielle vaudoise et de mettre en œuvre une politique industrielle doit notamment passer par un renforcement du volet « maîtrise foncière ». En effet, dans la concurrence farouche (ex. Nespresso 3 à Romont) que se livrent les places économiques en matière de réindustrialisation, force est de constater que non seulement la disponibilité en terrains, mais également le prix du foncier s'avèrent de plus en plus déterminants dans le choix de développement ou d'implantation de ce type d'entreprises.

Cette réalité est d'autant plus évidente avec l'évolution de la LAT qui aura d'évidentes conséquences sur la thématique foncière et sa gestion. De manière générale, leur mise en œuvre augmentera indubitablement et durablement la pression sur l'offre foncière. La problématique consistant à zoner (et à compenser) des surfaces agricoles ou des zones intermédiaires pour répondre aux besoins de la population et de l'économie se pose avec d'autant plus d'acuité dans ce nouvel environnement législatif.

Afin d'éviter que cette tendance ne débouche, in fine, sur un exode potentiellement massif des entreprises industrielles en dehors des frontières cantonales, il convient de renforcer la politique foncière spécifiquement dévolue à la consolidation de la place industrielle vaudoise.

L'expérience acquise au travers de soutiens LADE à la maîtrise foncière en faveur de projets industriels emblématiques (CPW-Nestlé à Orbe/ Boschung à Payerne) démontre que si l'enveloppe globale de CHF 220 millions de prêts sans intérêts dont dispose la LADE est suffisante, la dotation budgétaire ordinaire dont dispose le SPECo pour financer les aides LADE à fonds perdu ne l'est pas pour anticiper et répondre à ce genre de sollicitations foncières lorsqu'il s'agit de compléter le mécanisme de soutien par une subvention à fonds perdu. En effet, les montants en jeu sont par nature importants et très aperiodiques, induisant par conséquent des fluctuations auxquelles il est difficile d'envisager faire face par le biais du processus budgétaire ordinaire.

C'est la raison pour laquelle le Conseil d'Etat est actuellement en train de finaliser un projet d'EMPD ayant pour objectif de fournir le financement spécifique complémentaire, par un premier crédit-cadre de CHF 9 millions afférent à la période 2016-2019, permettant – à l'instar de la politique du logement – d'agir sur la capacité et l'inclinaison des collectivités locales à devenir un acteur plus important des démarches foncières.

Alpes vaudoises 2020

Voir sous "DECS - Service de la promotion économique et du commerce", rubrique "Evénements marquants, évolutions significatives".

DECS / Service de l'agriculture (SAGR)

Malgré une réduction de la contribution de transition de près de 10 millions de francs, la diminution totale de la masse des contributions se limite à 3 millions de francs (-1%) du fait de l'augmentation de la participation à des programmes volontaires ou l'optimisation des contributions de base. La part de cofinancement assurée par le canton permet une participation sans limite des agriculteurs vaudois aux différents programmes volontaires, les 2.9 millions de francs investis par le canton entraînant un versement de 26 millions de francs par la Confédération.

Les contributions relatives à l'exercice 2015 ont été versées comme suit :

- Sécurité de l'approvisionnement : 116.8 millions de francs
- Paysage cultivé : 23.4 millions de francs
- Biodiversité : 38.8 millions de francs
- Système de production : 36.8 millions de francs
- Estivage : 13.6 millions de francs
- Qualité du paysage : 17.8 millions de francs
- Efficience des ressources : 2.5 million de francs
- Transition : 13.2 millions de francs
- Cultures particulières : 16.3 millions de francs
- Programmes particuliers (77a LAgr, 62a LEaux, mesures LVLAgri) : 4.3 millions de francs

Programme de législature 2012-2017

5.1. Simplifier les relations entre l'administration et la population – mettre à disposition la gamme complète des prestations pouvant être mises en ligne

A travers l'informatisation des contacts avec l'Etat (cyberadministration), l'accès des citoyens aux prestations et informations publiques se voit facilité. La sphère privée, les informations sensibles et les données personnelles doivent être protégées. Il s'agit aussi de conserver en principe des moyens non informatiques d'accéder aux informations et prestations. En matière de communication, la stratégie doit être revue en fonction de la mutation rapide du secteur des médias.

Les actions en lien avec la mesure

- Poursuivre le déploiement de la cyberadministration pour améliorer l'accessibilité aux prestations existantes pour la population et les entreprises, en visant une maîtrise des coûts
- Au sein de l'Etat, améliorer l'efficacité des prestations grâce à des processus administratifs simplifiés et des services informatiques adaptés, performants et sûrs
- Adopter une stratégie de communication institutionnelle tenant compte de l'évolution des médias

DIRH / Direction des systèmes d'information (DSI)

Dans son programme de législature 2012-2017 et la stratégie e-VD 2012 - 2017, le Conseil d'Etat a exprimé par la mesure 5.1, sa volonté d'optimiser la gestion de l'Etat en simplifiant les relations entre l'Administration et la population, et en offrant la gamme complète des prestations pouvant être mises en ligne :

« A travers l'informatisation des contacts avec l'Etat (cyberadministration), l'accès des citoyens aux prestations et informations publiques se voit facilité. La sphère privée, les informations sensibles et les données personnelles doivent être protégées. Il s'agit aussi de conserver en principe des moyens non informatiques d'accéder aux informations et prestations.

Actions :

- *Poursuivre le déploiement de la cyberadministration pour améliorer l'accessibilité aux prestations existantes pour la population et les entreprises, en visant une maîtrise des coûts*
- *Au sein de l'Etat, améliorer l'efficacité des prestations grâce à des processus administratifs simplifiés et des services informatiques adaptés, performants et sûrs.* »

Pour répondre à ces orientations du gouvernement, la DSI a poursuivi, en 2015, la mise en œuvre de son plan directeur cantonal des SI. La DSI a notamment contribué à la « poursuite du déploiement de la cyberadministration » grâce à :

- La mise en ligne de nouvelles prestations :
 - Dépôt des comptes communaux (SCL)
 - Demande d'extrait du registre du commerce avec e-payment (RC)
 - Demande d'aides et soutiens aux activités culturelles et à la création artistique
 - Demande de modification des acomptes (ACI)
 - Echanges électroniques, entre les employeurs et l'administration cantonale des impôts, des données relatives aux collaborateurs soumis à l'impôt à la source (ACI)
 - Dématérialisation et transfert électronique des actes de réquisitions/désignations pour les notaires vers le registre foncier (RF) et l'administration cantonale des impôts
- L'automatisation des transferts d'information entre le registre cantonal des personnes, les registres fédéraux et communaux.
- La création du premier registre des entreprises
- La préparation du renouvellement des SI transversaux obsolètes.
- L'adoption de « l'EMPD Cyberadministration Etape 2 » pour le déploiement de prestations à forte valeurs ajoutées.

La DSI a aussi œuvré pour « améliorer l'efficacité des prestations grâce à des processus administratifs simplifiés et des services informatiques adaptés, performants et sûrs », notamment grâce à :

- La poursuite de la modernisation des technologies et des infrastructures (patrimoine applicatif, téléphonie, postes de travail, serveurs, réseau, site de secours)
- La poursuite de la mise en place du volet « Sécurité de l'information » de son système de management (SMSI), la mise en œuvre d'un centre de protection et de défense (SOC), la poursuite du traitement des risques majeurs de sécurité et la préparation des cours en ligne de sensibilisation à la sécurité.
- La poursuite de la mise en œuvre d'une démarche d'internalisation partielle des ressources externes critiques de la DSI.

DFIRE / Administration cantonale des impôts (ACI)

Trois mesures concrètes s'inscrivent dans le cadre strict de cet objet :

- Dépôt de la déclaration d'impôt PP par Internet
En 2015, l'administration fiscale vaudoise est toujours le leader au plan national de ce vecteur d'information; plus de 60% des déclarations d'impôt déposées sont ainsi transmises à l'ACI par les contribuables vaudois.
- Paiement par e-facture (VaudF@ctures/Tax)
A fin décembre 2015, 14'700 contribuables ont confirmé leur adhésion (donc l'usage) de ce moyen de paiement des impôts ordinaires.
Voir [site Internet de l'ACI](#)
- Depuis novembre 2015, les contribuables vaudois peuvent, à l'instar de la pratique ci-dessus pour les déclarations d'impôt, solliciter la modification de leurs acomptes par flux Internet sécurisé ([communiqué de presse](#))
- Dans le cadre des développements futurs, de nouvelles offres seront proposées à terme (consultation du compte fiscal, etc.).

DTE / Service des automobiles et de la navigation SAN

Cyber-administration

La simplification des procédures et les formalités administratives reste une priorité pour le SAN. Il est prévu de dématérialiser les prestations "Immatriculation des véhicules" et "Permis de conduire" afin d'être proposées à la clientèle et intégrées dans le portail e-VD.

DSAS / Service des assurances sociales et de l'hébergement (SASH)

En 2015, le Grand Conseil a voté l'EMPD SAMOA qui vise à remplacer le logiciel - obsolète - qui permet d'allouer les subsides aux primes d'assurance maladie. Le nouvel applicatif permettra dès 2019 de déposer des demandes de subsides en ligne. Cela concerne potentiellement plusieurs milliers des personnes par année.

L'Etat de Vaud, premier employeur du canton, doit mettre en valeur et soutenir ses collaboratrices et collaborateurs, qui sont au cœur des missions de service public. En conduisant des politiques exemplaires de formation, d'encadrement et d'égalité des salaires, l'Etat veille à la bonne exécution de ses tâches et à l'efficacité de l'utilisation des ressources publiques.

Les actions en lien avec la mesure

- Renforcer et développer les compétences, le potentiel et l'employabilité (formation, entretiens d'appréciation, mobilité interne et externe)
- Développer avec un encadrement de qualité les places d'apprentissage dans différents métiers au sein de l'administration cantonale
- Garantir l'égalité entre hommes et femmes (par des mesures salariales et d'organisation : places d'accueil pour les enfants des collaborateurs, télétravail, etc.) ; favoriser l'accès des femmes aux fonctions dirigeantes de l'administration, y compris à celles des Hautes Ecoles (professorat), par des mesures incitatives et au besoin au moyen d'objectifs chiffrés
- Prévenir le harcèlement et le mobbing par la formation et l'information
- Rassembler les dispositions relatives au statut des enseignants dans un texte légal complémentaire à la loi sur le personnel

DIRH /Service du personnel (SPEV)

La nouvelle unité de gestion de l'apprentissage centralisée au SPEV a permis de consolider l'encadrement des apprentis au sein de l'ACV. Elle a notamment accompagné les services dans l'identification de formateurs en entreprise (FE) et de formateurs sur la place de travail (FPT) et œuvré à l'harmonisation et l'efficacité des pratiques dans les départements.

DTE / Bureau de l'égalité entre les femmes et les hommes (BEFH)

Brochure Devenir parent et travailler au CHUV

Le BEFH a rédigé, en collaboration avec le Service des ressources humaines du CHUV, une brochure sur les droits des parents qui travaillent au CHUV. Cette publication s'inscrit dans les mesures permettant de lutter contre les discriminations des femmes pour raison de maternité dans l'univers médical. Outre les principaux congés liés à la parentalité, la brochure présente également les services spécialisés pouvant offrir une aide en matière de conseil et de prévention des discriminations.

Egalité au sein de l'Administration cantonale vaudoise (ACV)

Le BEFH a poursuivi le travail de promotion des mesures favorisant l'égalité entre les femmes et les hommes dans la vie professionnelle, et notamment au sein de l'ACV. Lié à la volonté du Conseil d'Etat de faire de l'Etat un employeur de référence, ce travail s'oriente autour de différents axes. Au sein de l'ACV, le BEFH a entrepris une présentation détaillée d'un catalogue de mesures concrètes pour l'égalité auprès de la direction de différents services en soulignant le rôle de l'autorité d'engagement dans l'avancée vers l'égalité dans les faits. Plusieurs services se sont engagés à mettre en place des mesures favorisant l'égalité de manière participative. L'outil www.pro-egalite.ch développé par l'IDHEAP et qui permet d'évaluer les taux d'inégalité perçus dans les services a été appliquée de manière pionnière.

DTE / Service des automobiles et de la navigation SAN

Développement des places d'apprentissage

Le SAN compte actuellement 19 apprentis, MPC (maturité professionnelle commerciale) et un stagiaire informaticien. Par ailleurs, pour la première fois, un apprenti médiaticien a été engagé.

En 2015, les apprentis de dernière année ont tous réussi leurs examens grâce à un encadrement de qualité pour les formatrices et formateurs du SAN.

La concertation avec les partenaires institutionnels de l'Etat, au premier rang desquels figurent les communes, doit être intensifiée ; en particulier, s'agissant des communes, le dialogue doit porter sur le financement des tâches incombant aux collectivités publiques.

Les actions en lien avec la mesure

- Soutenir activement les fusions de communes
- Poursuivre la politique de dialogue entre l'Etat et les Eglises reconnues d'intérêt public ; mettre en œuvre la loi sur la reconnaissance des communautés religieuses et, sur cette base, favoriser le dialogue interreligieux
- Continuer à veiller à l'intégration de la population étrangère du canton au travers des différentes politiques d'accueil et de soutien prévues à cet effet

DECS / Service de la population (SPOP)

L'année 2015 aura vu la mise en place d'un dispositif de collaboration pour la transmission d'informations en faveur du SPOP-Division Etrangers par le Service de prévoyance et d'aide sociale (SPAS) et le SDE concernant les ressortissants européens de l'Union européenne (UE) ou de l'Association européenne de libre-échange (AELE) titulaires d'un permis B.

En effet, désormais le SPAS transmet mensuellement l'identité des ressortissants européens qui ont recours aux prestations du Revenu d'insertion (RI) dans les deux ans qui suivent l'obtention d'une autorisation de séjour (permis B) dans le cadre de la libre circulation. Ces informations permettent de réexaminer les conditions de séjour en Suisse des personnes concernées et, le cas échéant, de prononcer la révocation de leur autorisation de séjour et le renvoi de Suisse.

Quant au Service de l'emploi (SDE), il communique l'identité de tous les ressortissants européens qui sont annoncés comme demandeurs d'emploi. Ce signalement permet, selon les situations, de révoquer le permis B obtenu dans le cadre de la libre circulation par les ressortissants des Etats de l'UE et de l'AELE et d'émettre un permis de courte durée (permis L) aux fins de recherche d'emploi.

Avec ce dispositif, la Division Etrangers du SPOP met en oeuvre une Circulaire fédérale commune au Secrétariat d'Etat aux migrations (SEM) et au Secrétariat d'Etat à l'économie (SECO) et utilise deux postes à temps plein obtenus pour l'exercice 2015 pour ces nouvelles tâches.

Programme de législature 2012-2017

5.4. Maintenir le cap de finances cantonales maîtrisées – organiser rationnellement et simplifier l'administration – prendre en compte le facteur démographique dans l'action étatique – renforcer le suivi des participations de l'Etat

Dans le respect des dispositions financières de la Constitution vaudoise, il s'agira de gérer et suivre avec attention la planification financière dans un environnement économique international lourd d'incertitudes ; en particulier, il conviendra de décider des projets de dépenses en fonction de priorités clairement définies, en examinant ceux-ci sous l'angle de leur opportunité et de leur efficacité comme des coûts induits et des retours d'investissement possibles. Le respect de ces principes conditionne l'existence d'une marge de manœuvre financière nécessaire pour faire face notamment aux dépenses induites par l'évolution démographique, qu'il s'agisse d'investissements ou de ressources supplémentaires pour certains secteurs de l'administration.

Les actions en lien avec la mesure

- Inscrire dans une perspective anticyclique l'augmentation annuelle (300 à 400 millions de francs nets environ) du volume des investissements de la législature, nécessaire au développement du canton et aux besoins engendrés par l'évolution démographique
- Renforcer le suivi des participations de l'Etat, dans le respect des exigences de la loi sur les participations, dans l'optique d'optimiser les instruments existants pour s'assurer de la cohérence entre représentation de l'Etat et mise en œuvre des politiques publiques
- Poursuivre le processus de simplification de l'organisation et du fonctionnement de l'administration, y compris dans une optique de maîtrise des coûts ; poursuivre la réorganisation des services, avec un déploiement cohérent dans le territoire, en envisageant le cas échéant de nouvelles constructions lorsque cela engendre des gains d'efficacité et des synergies (par exemple une « maison de l'environnement » regroupant les services concernés)
- Revoir les moyens de fonctionnement de l'Etat dans des secteurs touchés de manière directe et clairement mesurable par l'évolution démographique

DFIRE / Service d'analyse et de gestion financières (SAGEFI)

Inscrire dans une perspective anticyclique l'augmentation annuelle (300 à 400 millions de francs nets environ) du volume des investissements de la législature, nécessaire au développement du canton et aux besoins engendrés par l'évolution démographique

Le projet de budget fixe les investissements nets de l'Etat à hauteur de 438 millions. Ce montant implique une nouvelle augmentation du plafond des investissements par le Grand Conseil (422 millions pour 2015), et poursuit la croissance voulue par le Programme de législature. L'effort global d'investissement de l'Etat (investissements bruts plus prêts et garanties) dans l'économie vaudoise devrait atteindre CHF 887 millions en 2016. Le plan d'investissement qui accompagne le budget prévoit un pic des dépenses en 2017 pour une moyenne annuelle jusqu'en 2020 de CHF 855 millions, soit au-dessus de l'objectif de la législature actuelle.

Revoir les moyens de fonctionnement de l'Etat dans des secteurs touchés de manière directe et clairement mesurables par l'évolution démographique

L'augmentation des dépenses courantes de fonctionnement 2016 par rapport au budget 2015 atteint CHF 221 millions, ce qui représente une croissance contenue à 2.47% (2.8% pour 2015). S'agissant des missions de base de l'Etat, le budget 2016 prévoit à nouveau d'importantes augmentations de charges dans les domaines du social (CHF +111 millions bruts, soit 5.8% par rapport au budget 2015), de la santé (CHF +28 millions, 2.1%), de la formation et culture (CHF +63 millions, 2.3%), des infrastructures et accueil de jour (CHF +39 millions, 7.6%), du soutien à l'économie (CHF +21 millions, 3.3%) ou encore de la sécurité (CHF +11 millions, 2.0%). Ces écarts proviennent principalement de la pression démographique qui caractérise toujours le canton, des renforts sectoriels à la Police, à l'OCTP et dans le pénitencier notamment, ainsi que des mesures prioritaires inscrites au Programme de législature pour un effet net de CHF 75 millions en 2016. En termes d'effectifs, l'Etat crée 163 postes (275 en 2015), dont 113 nouveaux enseignants.

DFIRE / Direction générale de la fiscalité (DGF)

Le registre foncier est conforme à la nouvelle organisation territoriale et compte désormais 6 offices de district et 1 bureau décentralisé.

Dans le cadre de l'évolution de l'organisation de l'Administration cantonale des impôts, considérant notamment les effets du découpage territorial découlant de la Constitution de 2003 (DECTER) et l'optimisation du travail en relation avec la qualité des dossiers fiscaux, le bureau d'Orbe a été fermé au 31 mars 2015 (voir [communiqué de presse](#)).

DFIRE / Service immeubles, patrimoine et logistique (SIPaL)

En 2015, le SIPaL a procédé à l'agrandissement de deux écoles pour répondre à l'augmentation du nombre d'élèves, l'OPTI à Bussigny (+17 salles de classe) et le Gymnase Auguste Piccard (+9 salles de classe).

Il a également mis en service le Centre d'enseignement postobligatoire de Nyon (CEPN) extension commune à l'Ecole professionnelle commerciale de Nyon (EPCN) et au Gymnase de Nyon.

Enfin, il poursuit la construction du nouveau Gymnase de l'Ouest lausannois à Renens (CEOL), qui mettra à disposition 50 nouvelles classes en 2016.